

**CELTEX inc.** \$\$\$ SPÉCIAL PORTATIF PT 500  
 ACTIVATION AVEC BATTERIE. CHARGEUR ET ÉTUI  
 984-5292 BUREAU 967-9770

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 18 AVRIL 1991

## Bourassa fait une nouvelle profession de foi fédéraliste

**NORMAN DELISLE**  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Nouvelle profession de foi fédéraliste du premier ministre Robert Bourassa hier à l'Assemblée nationale.

M. Bourassa a ainsi résumé sa vision de l'avenir du Québec dans le Canada: «Pas d'union monétaire sans union fiscale, et pas d'union fiscale sans union politique».

M. Bourassa a été interrogé longuement par le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, qui désirait lui faire «clarifier» sa notion d'association économi-

que entre le Québec et le reste du Canada.

M. Bourassa a reconnu, en accord avec M. Parizeau, que le Québec et le Canada devront maintenir, quel que soit leur statut politique à l'avenir, des liens pour garantir la libre circulation des biens et des personnes entre les deux.

Toute entente entre les deux États devra comporter également le maintien des arrangements existant sur le plan du transport ferroviaire, routier et maritime, a admis le chef du gouvernement.

Mais les divergences sont apparues lorsque M. Bourassa a plaidé en faveur du maintien de liens politiques entre le

Québec et le reste du Canada. «La liberté de circulation suppose une intégration économique très poussée qui, elle-même, je le répète pour la centième fois, suppose un degré d'intégration politique correspondant», a dit le premier ministre.

Sur ce terrain de l'union politique, le chef de l'opposition, qui est souverainiste, ne suit pas le premier ministre. «Les avis d'experts présentés à la Commission Bélanger-Campeau, comme Bernard Fortin ou Thomas Courchene, impliquent que sur le plan de l'association économique, tout est possible sans intégration politique», a dit M. Jacques Parizeau.

L'exemple européen, loin de rapprocher les deux hommes, les éloigne. M. Bourassa a donné comme exemple «l'Europe où plusieurs chefs politiques qui parlent d'union monétaire concluent en l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen».

M. Parizeau, au contraire, croit que «la thèse du premier ministre est totalement contredite par toutes les autorités monétaires européennes».

Il a cité le gouverneur d'une des plus importantes banques allemandes, la Bundesbank, «qui ne veut pas de rapports politiques» en dépit d'union monétaire entre États.

M. Bourassa et le chef de l'opposition ont promis de reprendre le débat au retour du séjour que le président du PC effectuera la semaine prochaine en Europe, ou encore lors des débats tenus au sein des deux commissions parlementaires qui seront créées pour donner suite au rapport Bélanger-Campeau.

«Cela sera intéressant pour évaluer les différentes options et voir s'il n'y a pas lieu pour le chef de l'Opposition de me tendre encore une fois la main», a conclu le premier ministre Bourassa dans une allusion à l'unanimité qui avait marqué la création de la Commission Bélanger-Campeau.

## Trudeau balayerait le pays

Cinquante-cinq pour cent des Canadiens voteraient pour le Parti libéral aux prochaines élections si Pierre Trudeau en était de nouveau le chef. Le Nouveau parti démocratique viendrait en deuxième place, mais avec 20 p. cent seulement des voix, tandis que le Parti conservateur n'en obtiendrait que 14 p. cent, le Bloc québécois, 6 p. cent et le Reform Party, 4 p. cent. Dix-neuf pour cent des électeurs demeureraient indécis.

En 1988, l'Institut Gallup avait posé la même question à un échantillon représentatif de la population, et 47 p. cent des répondants avaient alors exprimé leur préférence envers un Parti libéral dirigé par M. Trudeau.

Il est particulièrement intéressant de noter l'élan beaucoup plus puissant que Pierre Trudeau donnerait au Parti libéral par rapport à celui que lui a inculqué Jean Chrétien. Lors du sondage effectué par Gallup le 21 mars dernier, 39 p. cent des Canadiens avaient déclaré qu'ils voteraient pour le Parti libéral; même si cette proportion excède de neuf pour cent celle qu'avait obtenue le NPD, en deuxième place, elle demeure néanmoins bien au-dessous des 55 p. cent que les libéraux recueilleraient si M. Trudeau dirigeait le parti. Les conclusions de ce sondage plaçaient les conservateurs en troisième place avec 16 p. cent des voix, suivis du Bloc québécois et du Reform Party

avec 7 p. cent chacun.

Un récent sondage a permis à l'Institut Gallup de conclure que les Canadiens réclamaient à grands cris un leadership national valable. En effet, 52 p. cent d'entre eux se sont déclarés si peu impressionnés par la performance des leaders des trois grands partis — Brian Mulroney, Jean Chrétien et Audrey McLaughlin — qu'ils n'ont pu dire qui, de ces trois personnes, serait à leur avis le meilleur premier ministre.

L'analyse des données du dernier sondage selon les régions indique qu'un Parti libéral dirigé par Pierre Trudeau balayerait les cinq grandes régions géographiques du Canada. Au Québec, province d'origine de M. Trudeau, où le Bloc québécois a fait récemment beaucoup parler de lui, les libéraux obtiendraient 49 p. cent des suffrages, tandis que le BQ n'en recueillerait que 26 p. cent. Et dans les provinces des Prairies, où Pierre Trudeau a fait l'objet de virulentes critiques durant ses dernières années au pouvoir, son parti recueillerait 45 p. cent des voix.

Les conclusions du sondage se fondent sur 1 039 interviews effectuées entre le 6 et le 9 mars auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon national de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre pour cent près 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les régions, en raison de l'importance moindre de l'échantillonnage.



LASERPHOTO PC

## La mère de Mulroney opérée de nouveau

La mère du premier ministre Brian Mulroney a été opérée une nouvelle fois hier. Irène Mulroney, âgée de 78 ans, a subi mardi dans un hôpital de Floride un quadruple pontage. Une équipe du centre John F. Kennedy de West Palm Beach l'a opérée de nouveau hier pour un problème de circulation dans une jambe. Le premier ministre se trouve actuellement au chevet de sa mère. Mme Mulroney avait fait une crise cardiaque au cours du week-end. On l'aperçoit ici en compagnie de son fils, lors d'une réunion à Québec, en 1988.

## Rae: échec à la reine

Canadian Press  
TORONTO

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a essayé de placer la population devant un fait accompli en supprimant le nom de la reine du serment d'allégeance que prononcent les policiers de la province.

C'est ce qu'a déclaré en Chambre hier le leader conservateur, Mike Harris, en se disant profondément choqué par ce qu'il a décrit comme une décision «sournoise» du cabinet.

En dépit des vociférations de l'opposition, le premier ministre Bob Rae a défendu la décision de son gouvernement de ne pas exiger des policiers qu'ils ne jurent plus fidélité qu'au Canada et à la constitution. «Lorsqu'on jure fidélité au Canada, on jure en même temps fidélité à la reine, et l'idée qu'en choisissant le Canada on insulte la reine est ridicule», a-t-il dit.

La décision de modifier le serment, qui est entrée en vigueur le 4 avril mais n'a été connue du public que mardi, a été qualifiée d'«acte de trahison» par les monarchistes, et a dominé les débats à la Législature pendant toute la journée d'hier, en plus de valoir au bureau du premier ministre des centaines d'appels de protestations.

Le solliciteur général, Mike Farnan, s'est refusé à justifier cette décision, mais mardi, le procureur général Howard Hampton avait laissé entendre que ce changement reflétait la composition variée de la population de l'Ontario, dont certains policiers, avait-il noté, sont issus de groupes minoritaires.

## Les remboursements d'impôt bloqués

Les programmeurs des ordinateurs de Revenu Canada ont débrayé hier, alors qu'un problème d'ordinateur vieux de cinq jours bloque le traitement de 1,7 million de déclarations d'impôt sur le revenu.

Quand les ordinateurs sont blo-

qués, l'envoi des chèques de remboursement aux contribuables l'est aussi.

L'Institut souhaite perturber le traitement des déclarations et forcer ainsi le gouvernement à reprendre les négociations avec ses 5000 programmeurs.

## Ryan étendra au-delà de la fiscalité sa réforme municipale

**ANDRÉ PÉPIN**  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, entend pousser plus loin sa réforme sur la fiscalité et le partage des pouvoirs pour l'étendre à une dizaine de nouveaux domaines, notamment à ceux de l'environnement, de la culture et du loisir.

Il ne peut cependant établir, à ce stade-ci, les coûts qu'impliqueront la deuxième phase de la réforme pour les municipalités du Québec.

C'est ce qu'il a indiqué hier, au cours d'un débat d'une journée sur l'étude des crédits de son ministère. M. Ryan était interrogé par le représentant de l'opposition péquiste en ce domaine, le député Francis Dufour, de Jonquière.

«Je souhaite entreprendre le plus tôt

possible de nouvelles discussions», a dit le ministre, en précisant plusieurs points sur lesquels il entend discuter avec les unions de municipalités. Voici des exemples:

- Il faut rechercher un nouvel équilibre entre les municipalités et le gouvernement en matière de développement culturel, recherche de nouveaux modes d'implication des municipalités dans la gestion du loisir, des parcs et de la faune, chercher à mettre au point un régime juridique plus clair, plus cohérent et moins lourd;
- la gestion de l'environnement, notamment la gestion des centres d'enfouissement, pourrait être davantage sous la responsabilité municipale;
- il est urgent de discuter du regroupement d'un grand nombre de municipalités;
- il faut revoir, après cinq ans, le rôle des Municipalités régionales de comtés;
- les municipalités pourraient jouer un

rôle plus déterminant dans la gestion des territoires agricoles, c'est-à-dire en ce qui concerne le zonage agricole.

M. Ryan a par ailleurs répété hier ce qu'il avait dit en entrevue à La Presse la fin de semaine dernière, en affirmant que les discussions avec les municipalités sont à peu près terminées quant à la première phase de sa réforme. Le gouvernement, dans son prochain budget, doit fixer les règles de la fiscalité. Selon les informations obtenues hier, le budget serait déposé à la toute fin d'avril ou au début de mai.

M. Ryan a de nouveau plaidé l'importance pour les municipalités et les usagers du transport en commun de fournir un plus grand effort pour soutenir les services. «Le gouvernement ne subventionne pas le transporteur type Voyageur, alors que le citoyen des villes ne fournit que 30 cents pour chaque dollar dépensé».

Il n'est par ailleurs pas question pour le ministre de privatiser le transport en com-

mun dans les grandes régions métropolitaines, le gouvernement ayant trop investi dans les immobilisations pour se départir, sans débat, de ces précieux acquis, soutient le ministre.

M. Ryan croit que les villes, notamment Montréal, doivent inciter les usagers à utiliser le transport en commun en montrant tous ses avantages. L'imposition d'une taxe sur les stationnements, par exemple, est un incitatif au développement du transport en commun. Il est aussi très important, pour rendre le transport en commun attrayant, de «normaliser les relations de travail».

L'opposition péquiste, sans trop d'agressivité cependant, a rappelé au ministre que le citoyen québécois se voit de plus en plus pénalisé, au plan fiscal, non seulement par la réforme de la fiscalité municipale, mais par l'imposition de toute une série de nouvelles taxes qui viennent amputer son salaire.



Claude Ryan

## Le Canada double son aide aux réfugiés kurdes

Agence France-Presse  
OTTAWA

Le montant de l'aide humanitaire du Canada aux réfugiés kurdes passera de 8,1 à 16,6 millions de dollars canadiens (environ 14,5 millions de dollars US), a annoncé hier, à Ottawa, M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Sur les 8,5 millions de dollars qui viennent d'être débloqués, 6,5 millions sont destinés à porter secours aux réfugiés kurdes d'Irak, par l'entremise du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial et du Croissant Rouge iranien.

D'autre part, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés recevra du Canada 2 millions de dollars pour les réfugiés kurdes arrivant en Turquie.

Une équipe médicale des forces armées canadiennes a été dépêchée le long de la frontière turco-irakienne et plusieurs avions militaires de transport assurent la livraison de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin, a ajouté M. Clark.

L'augmentation de l'aide canadienne intervient au lendemain de la visite par Mme Monique Landry, ministre canadienne des Relations extérieures, de plusieurs camps de réfugiés kurdes le long de la frontière entre l'Irak et l'Iran.

## L'indépendance du Québec est une question artificielle, selon le premier ministre séparatiste de la Lituanie

Presse Canadienne  
OTTAWA

Il n'y a aucune comparaison entre le Québec et la Lituanie, a affirmé hier le premier ministre séparatiste de Lituanie, en laissant entendre en outre que l'indépendance du Québec était une question artificielle.

«Je crois que le Canada mène une existence très paisible et que, s'il ne connaît pas de vrai problème, il en crée tout simplement», a dit M. Gediminas Vagnorius au cours d'une interview.

Ce dernier est au Canada pour inciter le Canada à appuyer la tentative de la Lituanie de briser les liens l'unissant à l'Union soviétique.

Plus tôt hier, il avait rencontré le ministre des Affaires extérieures Joe Clark. Les deux hommes

ont discuté de la possibilité d'une aide canadienne à la Lituanie, a indiqué un porte-parole de M. Vagnorius.

Abbie Dann, porte-parole de M. Clark, a rapporté que M. Clark n'avait fait aucune promesse parce qu'on ne lui avait rien demandé. M. Vagnorius a surtout informé M. Clark des derniers événements en Lituanie.

Quand on lui a demandé de faire un commentaire sur l'indépendance du Québec, il a hésité, en soulignant qu'il s'agissait d'un problème interne, puis il a exposé son point de vue.

«On ne peut pas admettre que la question de la Lituanie ou des pays baltes est semblable à la question du Québec», a-t-il dit par l'intermédiaire d'un traducteur. «La situation en Lituanie est associée à une démarche de décolonisation».

Les Lituanais donneraient tout ce qu'ils ont de plus cher pour vivre au Québec ou en Ontario, a-t-il dit. «Mais je doute fort que le Québec ou l'Ontario aimeraient faire partie de l'Union soviétique».

**Parallèle gênant**

M. Clark a reçu M. Vagnorius dans son bureau de député et non dans celui des Affaires extérieures, car le Canada doit être prudent dans ses rapports avec les Lituanais afin de ne pas irriter les Soviétiques.

Si M. Vagnorius ne voit pas de lien entre l'indépendance du Québec et celle de la Lituanie, Moscou en voit certainement, lui,

et rappelle souvent ce parallèle au Canada.

MM. Vagnorius et Clark ont aussi parlé de la remise en place de la ligne de crédit que le Canada accordait à Moscou pour une aide alimentaire. Le Canada avait gelé ce crédit, après la dure pression des troupes soviétiques en Lituanie, au mois de janvier.

M. Vagnorius a invité le Canada à offrir une aide directe à la Lituanie afin qu'elle puisse adopter une économie de marché. L'Occident, a-t-il dit, devrait commencer à appuyer activement les forces démocratiques au lieu d'appuyer tacitement les forces conservatrices de l'Union soviétique.

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président et éditeur

Claude Masson  
éditeur adjoint

Marcel Desjardins  
directeur de l'information

Alain Dubuc  
éditorialiste en chef

# Editorial

## Ne tirez pas sur le messenger

Hydro-Québec est sur la sellette. On lui reproche d'imposer la consigne du silence sur des contrats avec de gros utilisateurs, de vendre l'électricité à vil prix, de construire des barrages pour satisfaire l'appétit d'industries énergivores dont l'apport économique n'est pas évident.



Le tout se fait dans un débordement démagogique, tant dans les médias étrangers qu'à l'Assemblée nationale où le député Robert Libman s'est lancé dans la bataille. C'est là le prix du secret. Le dossier des contrats d'électricité sort par bribes, une infâme salade où se côtoient des éléments spectaculaires cités hors contexte et des informations carrément fausses.

Ne tirez pas sur le messenger. Ce n'est pas Hydro-Québec qui a voulu ces contrats, et ce n'est pas Hydro-Québec qui a voulu le secret, mais bien le gouvernement du Québec qui a imposé cette politique économique à sa société d'État. Et c'est donc le gouvernement Bourassa qui doit être la cible des critiques.

L'idée d'attirer des investissements étrangers en offrant d'importants rabais d'électricité à de gros utilisateurs, vient du gouvernement Lévesque. Dès le départ, au moment de la signature du premier contrat, pour l'aluminerie de Pechiney, lui aussi secret, la société d'État a résisté à cette idée, en raison de l'impact négatif sur ses revenus, de la dépendance qu'elle créait face à des clients victimes de soubresauts cycliques.

A plus forte raison, le prolongement de cette politique par le gouvernement libéral pose maintenant des problèmes encore plus aigus. S'il pouvait être logique de consentir des rabais quand Hydro disposait d'énormes surplus, comme c'était le cas au milieu des années quatre-vingt, ce n'est moins quand la demande additionnelle force à construire de nouveaux barrages.

La principale contribution d'Hydro dans ce dossier, c'est d'avoir mis au point la formule de partage de risque, qui limite les dégâts. Cette formule, dont profitent les treize compagnies ayant signé des contrats secrets, fait en sorte que ces clients paient l'électricité plus cher quand leurs affaires vont bien, et moins cher quand elles vont mal.

Officiellement, Hydro espère faire ses frais sur la durée de vie des contrats. Cela lui permet d'affirmer que ces contrats ne constituent pas une forme de subvention et ne contreviennent donc pas aux principes du libre-échange. Dans les faits, il serait étonnant que les profits réalisés dans l'avenir en vertu de ces ententes permettent de compenser les rabais, importants durant les premières années des contrats.

Les données enfin rendues publiques la semaine dernière par Hydro, montrent que ceux-ci ont coûté cent millions en 1989 et en 1990, et 175 autres millions cette année, en raison de la récession. Mais tout indique que le coût de cette politique, dans les années à venir, retrouvera des proportions beaucoup plus modestes.

Est-ce encore trop? Pour le savoir, il faut d'une part comparer le coût de la mesure aux gains économiques: emplois, impact sur la

structure industrielle, sur les économies régionales, sur les exportations. D'autre part, comme ces contrats nécessiteront les deux tiers de l'électricité de Grande-Baleine, soit 2600 mégawatts. Il faut ensuite se demander s'il n'aurait pas été préférable de ne pas se lancer dans le projet de Grande-Baleine ou encore d'utiliser son énergie à d'autres fins, comme les exportations.

On retrouve dans ces contrats les deux pôles de la politique de développement économique du premier ministre: la sollicitation d'investissements étrangers, et la construction de barrages hydro-électriques. Cette stratégie, que M. Bourassa prône depuis vingt ans, a vieilli au point de devenir désuète. Elle est coûteuse pour Hydro-Québec et donc pour la collectivité, elle nécessite une dépense publique colossale pour chaque emploi créé, elle comporte des coûts sociaux et environnementaux que l'on ne peut plus balayer du revers de la main.

Par contre, la gestion de l'économie n'est pas une chose abstraite. Pour assurer la croissance et gérer des emplois, il faut souvent se tourner vers des projets qui ne sont pas idéaux, mais qui sont à tout le moins réalisables: faire ce que l'on peut avec ce que l'on a. Nous préférons tous que le Québec produise plus d'automobiles et moins de magnésium. Mais l'hydroélectricité est l'une des rares ressources où le Québec dispose d'un réel avantage comparatif.

Cette stratégie économique soulève, comme on le voit, de nombreuses questions. Mais c'est à son artisan, M. Bourassa, qu'il faut les poser.

Alain DUBUC

## Retirer le «Ô Canada» du stade et du Forum

Les Américains sont reconnus pour leur patriotisme. Le drapeau à la boutonnière ou au mât de leur domicile, la boucle jaune étalée sur presque toutes les portes des commerces et des institutions en guise de soutien aux soldats envoyés dans le golfe Persique, les affiches «I love USA» collées sur les autos, tous les signes extérieurs sont amplement utilisés pour démontrer leur fierté. Les symboles sont le reflet de leur foi patriotique. C'est une bonne manière d'extérioriser leur identité.



Nous n'avons pas les mêmes sentiments d'appartenance ou les mêmes convictions chez nous. Sauf le 24 juin ou le 1er juillet, ou encore lors d'une manifestation à caractère politique ou syndical, peu de signes tangibles de notre fierté d'être Québécois et/ou Canadiens sont perceptibles.

Une exception à la règle: l'interprétation systématique de notre hymne national au début des événements sportifs d'envergure: hockey, baseball, football. Dans certains cas, comme au hockey et au baseball, c'est une obligation dictée par les autorités des deux ligues.

Est-ce une tradition qui devrait être maintenue? Non. Pas obligatoirement. Seulement si elle est volontaire et acceptée.

Si l'hymne national d'un pays fait l'unanimité, son interprétation dans les rassemblements publics constitue un geste collectif de fierté, d'appartenance, de patriotisme fort louable.

Si, par contre, l'interprétation d'un hymne national est tournée en dérision ou est conspuée de façon scandaleuse par une partie relativement importante de la foule, alors vaut mieux ne plus la maintenir au programme.

Si le «Ô Canada» divise au lieu d'unir, si son interprétation prend une dimension politique et n'est plus l'expression de notre patriotisme, alors il est de loin préférable de l'abandonner.

Les huées entendues au stade olympique aux lendemains de l'échec de l'entente du lac Meech, les cris entendus au Skydome de Toronto lorsque l'interprète a chanté le «Ô Canada» partiellement en français, les réactions désobligeantes et déplacées des commentateurs sportifs anglophones après la décision de la direction de «La Machine» de retirer l'hymne national de l'horaire sont suffisamment éloquents pour démontrer que tout cela a pris une tournure nettement politique.

Les nostalgiques déplorent la disparition de l'interprétation parfois très émotive de l'Ô Canada au Forum ou au stade olympique.

Mais, par respect pour l'hymne de Calixa Lavallée, pour éviter d'amplifier les affrontements verbaux sinon physiques entre amateurs de hockey ou de baseball réunis dans un même stade, pour atténuer les tensions entre anglophones et francophones qui assistent aux mêmes spectacles, les dirigeants des équipes locales et les autorités des deux ligues nationales doivent accepter de retirer l'interprétation des hymnes nationaux de leurs amphithéâtres sportifs. C'est un geste d'apaisement qui les honorerait.

Car si ces événements sportifs ont une fonction sociale dans une grande ville, c'est celle d'unir et de rapprocher les spectateurs, pas de les diviser.

Claude MASSON

## L'OTAN s'adapte aux tâches nouvelles

Dans le cadre d'une restructuration de ses moyens, l'OTAN songe à créer une force de réaction rapide dont les effectifs seraient environ ceux d'un corps d'armée. Ce réaménagement correspondrait aux nouveaux besoins de l'Alliance, quoique sa mission n'ait pas été redéfinie depuis la fin de la guerre froide.



La guerre du Golfe a beau être une inspiration pour les tacticiens, il ne faudrait cependant pas qu'elle encourage l'OTAN à envisager des missions autres que la défense des pays membres et de la navigation dans l'Atlantique Nord.

Pendant des décennies, les gros des forces de l'OTAN étaient engagées au milieu de l'Allemagne pour repousser une attaque venant de l'Est. Cette menace s'est estompée, ce qui donne l'occasion aux alliés de diminuer leurs forces et de mieux défendre la Méditerranée et la Turquie qui pourraient être entraînées dans un conflit au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, une force de réaction rapide maintient la crédibilité de l'OTAN tout en permettant aux pays membres de diminuer les forces qu'elles mettent à sa disposition. Mais elle ne devrait pas être utilisée en dehors de la compétence très stricte de l'OTAN, même s'il s'agissait d'une intervention sanctionnée par les Nations unies.

La grande force de l'OTAN a toujours été sa nature strictement défensive et son respect de la démocratie. Quand l'Union soviétique a dû se décider à libérer ses alliés de l'Europe centrale, l'OTAN ne lui est pas apparue comme une menace mais comme une source de stabilité politique. Il ne faudrait pas maintenant gâcher cette réputation en lui confiant des tâches — mêmes hypothétiques — qui pourraient nuire à sa mission traditionnelle.

Frédéric WAGNIÈRE



REPRISE

G. AD 22/2/90  
DROITS RÉSERVÉS

## La théorie du pacte trouve en Trudeau le pourfendeur qu'il n'a pas toujours été

MARCEL ADAM

Dans son allocution du mois dernier à l'Université de Toronto, Pierre Trudeau a expliqué que toutes les tentatives (entre 1927 et 1980) pour rapatrier la constitution ont échoué parce que les efforts du gouvernement fédéral se heurtaient à la théorie du pacte confédératif épousée par les premiers ministres provinciaux.



Cette théorie étant fondée, selon lui, sur l'idée que le Canada n'est rien d'autre qu'une communauté de communautés où les pouvoirs fondamentaux — y compris celui de rapatrier la Constitution — découlent des provinces librement unies pour former une confédération lâche.

Il voit dans cette théorie l'obstacle majeur à la réalisation de la réforme constitutionnelle réclamée par les provinces depuis la Conférence de Toronto sur le Canada de demain, en 1967.

C'est en vertu de la doctrine voulant que le Canada est plus et autre chose que la somme de ses parties constituantes; qu'il est la seule entité gouvernementale autorisée à agir au nom de tous les Canadiens qu'il décida qu'Ottawa pouvait rejeter la doctrine du pacte et rapatrier unilatéralement la Constitution en 1980.

Soutenir que toutes les tentatives pour rapatrier la Constitution ont échoué sur la doctrine du pacte, c'est dire implicite-

ment que ses prédécesseurs étaient imbus de la doctrine contraire.

Mackenzie King, Bennett, St-Laurent et Diefenbaker, les quatre Premiers ministres qui ont tenté avant M. Trudeau de rapatrier la Constitution, ont-ils jamais formulé une théorie de la souveraineté fédérale infirmant celle du pacte? Probablement pas puisque M. Trudeau en a proposé une en 1988 au Sénat sans se référer à aucun d'eux.

Mais on ne s'en étonne pas trop quand on considère que ces hommes n'étaient pas des intellectuels, que les circonstances ne les avaient pas obligés à réfléchir à fond sur la question, et qu'il y avait dans leur temps comme aujourd'hui, au dire de M. Trudeau, un vacuum intellectuel relatif à la nature de la souveraineté canadienne ou du pouvoir constituant.

M. Trudeau attribue la responsabilité de ce vacuum aux milieux juridiques et académiques qui ont refusé de s'impliquer, malgré ses nombreuses invitations à le faire, dans le débat sur la nature de l'État canadien qui a confronté les deux ordres de gouvernement à l'époque où il était aux affaires.

Mais M. Trudeau est lui-même un intellectuel. Qui plus est, un juriste spécialisé dans les questions constitutionnelles, un ex-professeur qui a été attaché à l'Institut de recherche en droit public de l'Université de Montréal jusqu'à son entrée en politique.

C'est à cette époque, au début des années 60, qu'il a rédigé des thèses magistrales sur la théorie du fédéralisme dans lesquelles il a analysé en profondeur la na-

ture et la pratique du système fédératif canadien.

J'ai eu la curiosité de relire les trois textes majeurs que M. Trudeau a publiés sur la question en 1961, 1964 et 1965, et qui sont réunis dans l'ouvrage *Le fédéralisme et la société canadienne-française*. Histoire de voir s'il avait lui-même traité de la théorie du pacte pour tenter de l'invalider.

À l'époque le mouvement séparatiste était en marche depuis quelques années et prenait rapidement de la force, il occupait constamment l'actualité grâce à des manifestations de masse et à l'éloquence de chefs de file de qualité qui savaient retenir l'attention des médias. C'était également l'époque du renouveau politique avec la révolution tranquille, dont la réussite excita la convoitise de la classe politique qui commença à exiger du fédéral une dévolution de pouvoirs.

Or la résurgence du nationalisme québécois et les objectifs qu'il se fixait découlaient justement de la doctrine du pacte qui en était depuis toujours la pierre angulaire (la version québécoise mettant principalement l'accent sur la notion du contrat entre les deux peuples fondateurs).

Je n'ai rien trouvé dans les écrits de M. Trudeau propre à combler un tant soit peu la lacune qu'il déplore aujourd'hui.

Par contre j'ai eu la surprise de découvrir des choses susceptibles de conforter les tenants de la doctrine qui conduit selon lui à la désintégration du Canada.

À ceux qui argumentaient *ad infinitum* à savoir si l'Acte de l'Amérique britannique du nord est essentiellement une loi ou un contrat, M. Trudeau, qui

trouvait ces discussions fastidieuses, proposait la définition suivante: la Constitution est «une loi fondée sur l'accord de deux parties qui se fédèrent et donc une loi qu'on ne saurait bien comprendre et interpréter (par la suite) qu'en tenant compte de l'esprit de cet accord» (page 139).

Comme la Confédération impliquait initialement quatre constituants (le Bas et le Haut-Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse), M. Trudeau évoquait nécessairement la théorie du pacte entre les peuples fondateurs.

Déduction qu'accrédite d'ailleurs ce passage de la page 209 où il parle des différences de langue et de culture «entre les deux principaux groupes fondateurs».

À la page 203 il écrit que le fédéralisme repose essentiellement sur un compromis et «un pacte ou quasi-traité» puisqu'on «ne peut unilatéralement en modifier les termes».

Plus loin il parle de la nécessité de modifier «le pacte fédératif» pour l'adapter aux changements (page 205).

Dans ses principaux écrits sur le fédéralisme comme juriste et universitaire, M. Trudeau n'a jamais cherché sauf erreur à développer une théorie de la souveraineté canadienne de manière à rendre caduque celle du pacte fédératif.

Il semble que ce n'est qu'une fois entré en politique et après avoir connu plusieurs rondes constitutionnelles difficiles avec les provinces qu'il a fini par découvrir la nocivité de cette doctrine.

(À suivre)

## Opinions

## Un Québec souverain soignerait ses relations internationales

Extraits d'une allocution de M. Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois, devant l'Association des professionnels en commerce international, la semaine dernière à Montréal.

LUCIEN BOUCHARD

Quand les spécialistes du commerce international invitent un homme politique à les rencontrer, ils doivent s'attendre, j'imagine, à ce qu'il leur parle de politique plus que de commerce international. A cet égard, je ne vous décevrai pas. C'est bien dans une perspective politique, celle du projet de souveraineté, que je me propose de réfléchir avec vous sur un thème qui est quotidiennement au centre de vos préoccupations professionnelles: l'ouverture du Québec sur le monde.

En faisant son apparition en tant qu'acteur à part entière sur la scène internationale, où il n'est pas tout à fait un inconnu aujourd'hui, le Québec y occuperait, de toute évidence, une place modeste. Parmi les quelque 170 États souverains de la planète, il serait loin du peloton des grands, mais il ne se retrouverait pas pour autant parmi les nains. Situons les choses: selon les données relatives au PIB par habitant, le Québec aurait occupé le troisième rang parmi les pays de l'OCDE en 1988, après les États-Unis et le Canada (et incidemment, devant le Japon); et, en 1989, le quatorzième rang (sur 24) quant aux valeurs de la production intérieure brute, en bonne place parmi des pays de dimensions comparables: Suède, Suisse, Autriche, Finlande, Danemark, Norvège.

Le Québec ne part pas de zéro. L'ouverture des Québécois sur le monde extérieur relève d'une tradition déjà longue, instaurée notamment par la présence, dès la dernière moitié du siècle dernier, de centaines de missionnaires aux quatre coins du globe. L'action gouvernementale elle-même trouve son origine peu après 1867, lors de l'établissement d'une première représentation permanente à Paris en 1882, suivi de la nomination d'agents ou de délégués à Londres, à Bruxelles, à New York. Et, depuis une trentaine d'années, le Québec s'est affirmé comme aucun autre État fédéré sur la scène internationale, dans le cadre de la francophonie mais aussi bien au-delà, malgré les réticences actives des autorités et de la diplomatie fédérales, à quelques exceptions près.

## Pour faire la lumière sur l'histoire du Rwanda

■ ai lu avec autant d'intérêt que de surprise les articles parus dans *La Presse* sur le Rwanda depuis le 31 mars 1990, alors que Gilles Toupin publiait son article «L'un des plus vieux problèmes de l'Afrique post-coloniale» et celui de Gilles Paquin du 20 mars 1991 «Ottawa vient en aide au Rwanda malgré la répression continue».

Ce qui me surprend le plus, c'est que les auteurs de tous ces articles semblent penser que l'histoire du Rwanda ne commence qu'avec la fin de la colonisation et plus précisément avec la révolution sociale de 1959.

Il serait intéressant pour ces journalistes de s'informer sur ce qui se passait au Rwanda depuis cinq siècles avant 1959, cinq siècles, au moins, de régime monarchique, cruel, discriminatoire et avilissant, régime minoritaire par surcroît, qui opprimait plus de 85% de la population...

Il est anormal de passer sous silence cette longue étape de l'histoire du Rwanda qui est à l'origine de ce qui se passe actuellement dans le pays et qui semble tant les intéresser. En effet, comment est-ce qu'en toute honnêteté 30 ans d'histoire pourraient-ils en effacer plus de 500 pour des gens qui ont une conscience?

Ceux qui connaissent bien le Rwanda, ses habitants, son histoire vous diront que tous les Rwandais de plus de 35 ans ont subi le régime en question et toutes ses horreurs, ils s'en souviennent très bien... mais malgré ça ils ont tous opté pour la paix et l'unité nationale afin de construire leur patrie. Si l'on voudrait juger objectivement de la situation qui prévaut actuellement sur la frontière nord du Rwanda, on devrait se référer aux divers ethnologues qui ont analysé à fond la philosophie de la vie des ethnies peuplant cette partie de l'Afrique centrale et en particulier le Rwanda; on comprendrait ainsi ce «plan de colonisation tutsi du Kivu et région centrale de l'Afrique» rendu public en 1962 à Nyamitaba (Kivu-Zaïre).

Il serait encore enrichissant de consulter le journaliste Zairois à *L'Analyse*, le citoyen Kisonza Mazakala dans son mémorandum sur la réalité socio-ethnique de cette région du 11 septembre 1988 ou encore cet article de M. Melchior paru dans *Relations* de janvier-février 1991: «Rwanda, le choc de deux mythes».

D'autres personnes non loin de nous ont été sur terrain et ont même vécu les premiers moments de la guerre d'octobre 1990: En effet, M. Jean-Pierre Charbonneau, responsable d'une mission de l'OCSD au moment où la guerre a éclaté a livré ses impressions au journal *Le Devoir* ou encore M. Serge Le Brun de la société Lavalin qui était là au début du con-

flit et qui, dans *Le Devoir* caractérisait à juste titre cette guerre inutile comme «une invasion revancharde, qui a utilisé le problème des gens qui se disent réfugiés pour couvrir les velléités restauratrices de certains tutsis».

M. Paquin et les autres pourraient aussi consulter ce mémoire écrit par les coopérants et volontaires occidentaux qui, malgré la pression externe, se sont opposés à l'évacuation forcée (disent-ils) des «expatriés du Rwanda» en date du 16 octobre 1990.

La plupart de ces 80 personnes (dont des Canadiens et/ou Québécois) ont vécu assez longtemps au Rwanda (certains plus de 25 ans) pour comprendre le chemin parcouru par ce pays depuis 1959 vers le bien-être de tous les citoyens rwandais toutes ethnies confondues; ils ne parlent nulle part de discrimination, de répression et de consorts... Ils parlent plutôt de gâchis qui risquerait de réveiller les vieilles blessures ethniques qui étaient presque complètement cicatrisées, blessures subies durant les cinq siècles d'horreurs d'avant 1959.

Ceci est d'autant plus vrai que malgré la violence qui caractérisa cette guerre d'octobre comparativement aux précédentes, (en effet, après leur défaite de 1961, les monarchistes qui choisirent de fuir le pays pour ne pas être gouvernés par leurs anciens sujets, tentèrent à maintes reprises de reprendre le pouvoir par les armes, mais en vain, Dieu merci, et ce jusqu'en 1966) il n'y eut presque pas d'exode de population, car tous les Rwandais se sont mis ensemble pour résister à ces conservateurs nostalgiques dont visiblement les objectifs leur semblaient déplacés et non avens.

Il est à noter qu'il y eut peu ou pas d'accrochages dans la population, contrairement à ce qui se passait dans les années 60, et qui se soldait par l'exode de certains.

Le lecteur qui a suivi les événements actuels du Rwanda, qui en sait les vrais mobiles, a sans doute été aussi choqué que moi par l'extrapolation des chiffres en ce qui concerne les interpellations et arrestations préventives du début de cette guerre: M. Paquin rapporte 10 000 arrestations alors qu'il n'y en eut que 3 500! Il affirme que 4 000 personnes sont encore détenues... alors qu'au moment de la publication de son article il ne restait que 1 400 détenus! Actuellement (i.e. au moment où j'écris ces lignes) ils ont tous été libérés!

Je compte sur vous pour faire parvenir aux lecteurs de *La Presse* mes impressions, afin qu'ils puissent comprendre les vraies dimensions de l'histoire du Rwanda et de son peuple.

Pierre C. NKINAMUBANZI  
Faculté des Sciences  
Sherbrooke

A toutes fins utiles, personne ne niera que le Québec a été le fer de lance de la lutte pour la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Sans lui, ce traité n'aurait jamais vu le jour.

La Commission Bélanger-Campeau n'a pas manqué de signaler, dans son rapport, l'accent de plus en plus international que prennent les exportations du Québec. La part des produits écoulés à l'étranger, et surtout sur le marché américain, est passée de 9% en 1974, à 15% en 1984. Le Québec est donc déjà résolument engagé dans la voie de la mondialisation des marchés.

**Un défi passionnant**  
Accéder à la souveraineté, c'est aujourd'hui plus que jamais dans l'histoire, aménager du même mouvement l'indépendance et l'interdépendance, politique nationale et politique internationale.

Souverain, le Québec pourra se mouvoir enfin à l'aise dans le domaine de ses relations internationales. Le défi sera passionnant: je ne vois pas pourquoi on n'y trouverait pas matière à une ferveur renouvelée de notre traditionnel souci d'ouverture au monde. Ce qui ne veut pas dire déploiement euphorique tous azimuts. Le Québec souverain devra se donner une politique internationale à sa mesure, mais il devra choisir des priorités et des stratégies qui permettront à cette politique de satisfaire des besoins et promouvoir des intérêts avant tout culturels et économiques de la société québécoise. C'est à la lumière de ces principes qu'il faudra aborder, me semble-t-il, toutes et chacune des dimensions de l'action internationale de l'État. Je n'ai pas la prétention de pouvoir couvrir tout ce vaste terrain. Pour illustrer le sens de la démarche à entreprendre et surtout pour susciter la discussion sur les enjeux en cause, j'ai choisi de m'arrêter à trois thèmes: les relations bilatérales, les relations multilatérales, les stratégies économiques et commerciales.

**Les relations bilatérales**  
En matière de relations bilatérales, c'est tout naturellement nos relations avec le Canada qui tiendront la première place, dans le cadre souhaité d'une association économique ou tout au moins d'ententes assurant la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux et établissant une union douanière et peut-être une union monétaire. Il faudra également tenir compte de nos intérêts

géopolitiques communs, en ce qui a trait notamment à la défense et à la sécurité du territoire. Et, bien entendu, de nos liens historiques et particulièrement, à ce titre, vis-à-vis l'aménagement de rapports actifs de coopération entre le Québec et les minorités francophones hors Québec comme entre la minorité anglophone du Québec et le Canada et, dans la mesure où elles le souhaiteront, entre les nations autochtones du Québec et celles du Canada.

Viendront ensuite, dans l'ordre des priorités, sur un pied d'égalité en quelque sorte mais à des titres divers, les États-Unis et la France, Washington et Paris.

Des liens politiques étroits s'imposent avec notre puissant voisin américain, il n'est pas nécessaire d'y insister. Déjà, les États-Unis sont, de loin, notre principal partenaire économique (75% de nos exportations à l'extérieur du Canada). L'urgence sera d'assurer le maintien de la participation du Québec au traité de libre-échange existant entre le Canada et les États-Unis. On ne voit pas quelles difficultés pourraient surgir à cet égard: les intérêts que le gouvernement américain avait à suggérer un traité de libre-échange avec le Canada demeureront les mêmes à l'endroit du Québec souverain, qu'il s'agisse d'accès aux ressources hydro-électriques, de commerce, de services ou d'investissements.

**Des liens privilégiés**  
Le Québec a, depuis trente ans, des liens directs et privilégiés avec la France. Ils sont dans la nature des choses, dirait le général de Gaulle. C'est largement grâce à la France que le Québec a pu acquérir la personnalité internationale dont il jouit déjà en tant qu'État fédéré. L'histoire et notre destin comme seul État francophone en Amérique du Nord dictent la prééminence des relations avec la France dans le cadre de politiques internationales du Québec souverain. Nos rapports avec les pays francophones continueront de prendre appui sur la France. Son appui pourra aussi être précieux sinon déterminant pour assurer la réalisation d'un objectif qui deviendra de plus en plus fondamental pour le Québec: le développement de liens économiques avec la Communauté européenne et son marché commun de plus de 320 millions de consommateurs.

C'est dans une perspective semblable qu'il faut envisager d'attacher une importance particulière à nos rapports avec

la Belgique et sa communauté française. Il faudra également, parmi les priorités, retenir les rapports du Québec avec la Grande-Bretagne, pour des raisons historiques et culturelles compte tenu tout spécialement de notre très importante communauté anglophone, mais aussi parce que la Grande-Bretagne est traditionnellement notre principal partenaire économique européen.

Au-delà des pays mentionnés, notre réseau d'ambassades pourra demeurer au départ relativement modeste, calqué essentiellement sur celui des délégations actuelles, en Allemagne, en Italie, à Mexico, à Tokyo, à Hong-Kong. Peut-être faudra-t-il assez tôt concrétiser le projet d'une présence politique en Afrique. Il ne s'agit pas de semer les ambassades à tout vent, bien entendu, mais il s'imposera à tout prix sans doute non négligeable, celui qui justifie la rentabilité non seulement politique mais économique de rapports directs avec les gouvernements.

Mon expérience d'ambassadeur rejoint sans doute votre expérience de praticiens: pour faire affaires — en tout cas de bonnes affaires — sur le plan international, il faut entretenir des relations avec les gouvernements. Cela est évident quand il s'agit de pays où l'État est le canal obligé des transactions d'affaires (grands et petits investissements, transactions commerciales, contrats de services); pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est, Chine, URSS. Est-ce tellement différent quand il s'agit de faire des affaires en France, en Grande-Bretagne, ailleurs en Europe de l'Ouest? On sait à quel point le gouvernement japonais, par l'action de son puissant ministère de l'Industrie (le MITI) surtout, est présent dans les affaires internationales. Et plus près de nous, aux États-Unis, ni le gouvernement fédéral ni les autorités politiques des États ne sont indifférents aux questions qui intéressent les sociétés québécoises, Hydro-Québec en tête. Sur la scène internationale, les arbitrages économiques ont bien souvent un caractère politique même dans le contexte actuel de libéralisation des échanges. C'est cette réalité qu'il ne faudra pas perdre de vue quand il s'agira d'apprécier l'investissement à réaliser dans le réseau de représentations diplomatiques du Québec: modération mais quelque audace éclairée. Les autorités gouvernementales auront intérêt à associer des groupes comme le vôtre à cette tâche.

## Incinération des déchets: la CSN prépare un bilan technique pour faire le point sur la question

M. Roger La Roche, premier vice-président du Conseil central de Montréal de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), livre ici ses commentaires sur la question de l'incinérateur de Montréal.

ROGER LA ROCHE

Très présent dans les médias depuis quelques mois, l'incinération des déchets est au cœur de controverses socialement déchirantes. Mais le débat est actuellement faussé par les tenants de l'interdiction des incinérateurs qui présentent une plate-forme de dénonciation autant des procédés que des industries mais sans articuler une véritable politique de gestion de ces déchets.

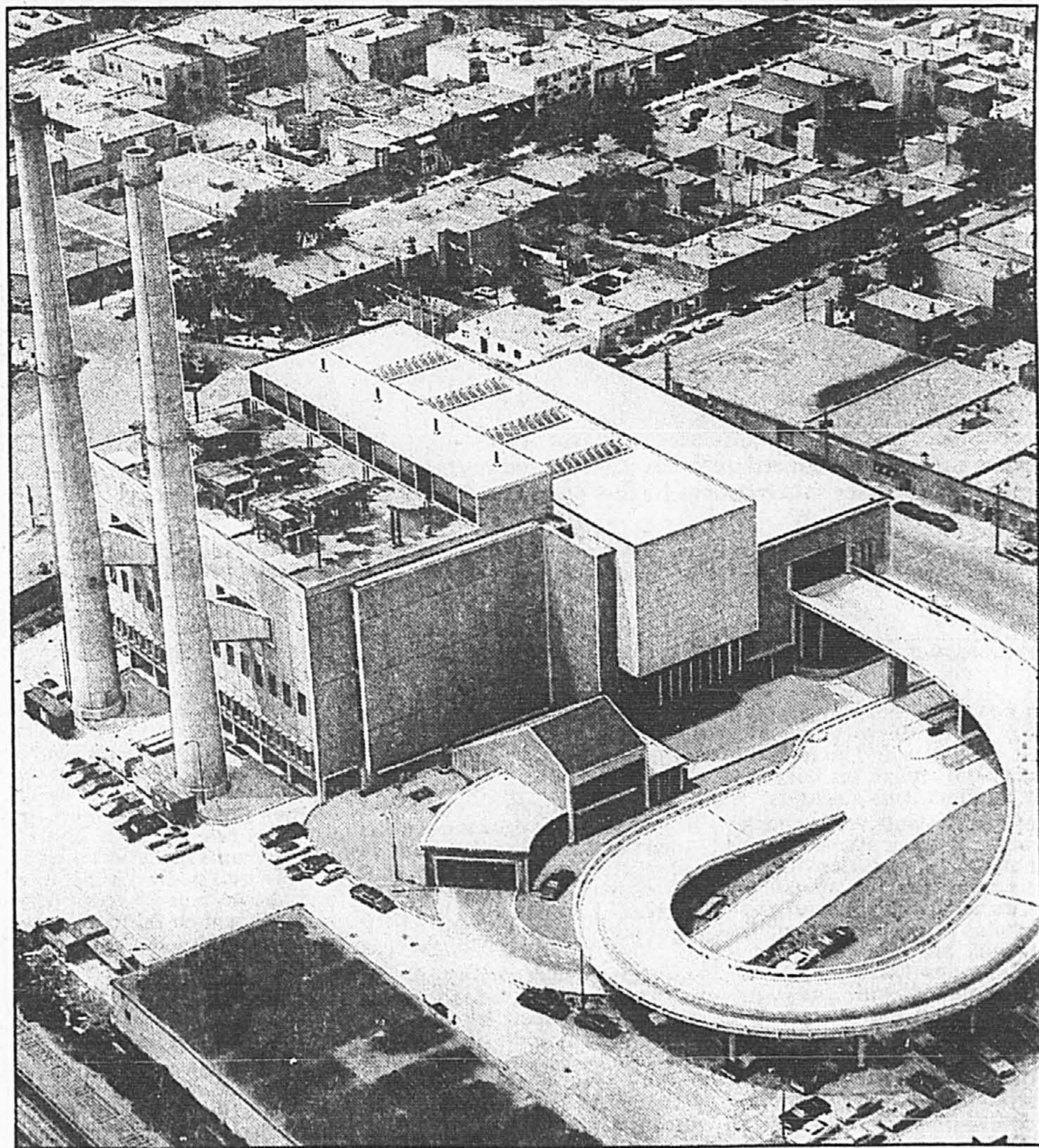
Le temps est venu de faire preuve de responsabilité et de s'engager à trouver des solutions aux problèmes. Déjà un constat peut être fait: l'enfouissement et l'entreposage ne sont pas des solutions environnementalement acceptables.

**L'enfouissement:** les pays industrialisés croulent sous des montagnes de déchets et la gestion des sites d'enfouissement sanitaire est un véritable cauchemar. **L'entreposage:** accumuler des substances toxiques (ou des pneus!) est la meilleure façon de provoquer d'autres Saint-Basile ou Saint-Amable... Nous ne serons probablement pas toujours aussi chanceux et les répercussions de ce genre d'accident pourraient être beaucoup plus importantes sur la santé de la population et sur l'environnement.

D'autres solutions s'imposent et ce très rapidement.

Actuellement, le débat est entièrement polarisé sur les risques que pose l'incinération que certains disent inacceptables et que d'autres considèrent comme étant la solution du moindre mal. Mais la majorité du temps on ne nous présente que des citations hors contexte d'études plus ou moins bien faites, visant à établir les risques pour la santé de la population. Très peu de groupes environnementaux ont pu documenter de façon concise ces risques appliqués à une technologie donnée.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est particulièrement interpellée dans ce débat puisque nous représentons les travailleurs des industries productrices de déchets dangereux ou biomédicaux et qu'en plus nous avons une tradition importante d'implication



L'incinérateur Des Carrières.

PHOTO THÈQUE La Presse

dans le domaine de la santé, quelle soit communautaire ou environnementale. C'est pourquoi, à la demande du Conseil central de Montréal (CSN), la CSN a mis sur pied, il y a quelques semaines, un comité technique dont le mandat est de présenter aux instances appropriées un bilan technique couvrant l'ensemble de la problématique de l'incinération ainsi qu'une appréciation du risque pour la santé de cette technologie tout en incluant dans cette étude la recherche de solutions alternatives, lorsqu'elles existent, pour la gestion des déchets.

Bien sûr, la meilleure solution serait la production zéro de déchets, qu'ils soient domestiques,

industriels ou biomédicaux, mais il faudrait aussi être réalistes dans notre recherche de la vertu: la réduction à la source de déchets biomédicaux dans une salle d'opération est une utopie. Ce qui n'empêche pas de favoriser un tri à la source de ces substances dans les centres hospitaliers pour diminuer la quantité qui doit être traitée parce qu'ils sont contaminés. Ce n'est qu'un exemple de la problématique mais une chose est certaine, il n'y a pas de position en noir ou blanc, la solution se trouve dans une zone grise extrêmement vaste. Faire le point et proposer une politique pour la centrale est justement le mandat du comité technique. Celui-ci doit avoir terminé son travail

pour la mi-août et les conclusions seront soumises pour adoption au Conseil confédéral de la CSN de septembre 1991.

On ne peut pas se permettre de rejeter du revers de la main une technologie ou une autre, chacune doit faire l'objet d'évaluation. Dans ce sens, les travaux entrepris par la Commission Charbonneau sont un excellent point de départ. Mais il est clair qu'actuellement la CSN, ainsi que le Conseil central de Montréal, ne se prononcera pas pour ou contre l'incinération avant que les travaux de ce comité soient complétés.

Il y a d'une responsabilité sociale importante qui nous tient à cœur.

# Les négociations soviéto-japonaises semblent piétiner

## Gorbatchev propose un forum de type CSCE pour l'Asie

d'après AFP  
TOKYO

« Une atmosphère parfois tendue », selon les japonais, quelques « vifs échanges », selon les Soviétiques : la seconde journée d'entretiens entre le président soviétique Mikhail Gorbatchev et le premier ministre japonais Toshiki Kaifu semble avoir une nouvelle fois achoppée hier sur le différend territorial entre les deux pays.

Un quatrième entretien entre les deux hommes, non prévu, aura lieu aujourd'hui « pour permettre un rapprochement » avant la signature d'une déclaration conjointe, a indiqué le porte-parole du président soviétique, M. Vitaly Ignatenko. Tant du côté japonais que du côté soviétique, on est demeuré silencieux toutefois en ce qui concerne d'éventuelles propositions soviétiques sur les îles Kouriles, occupées en 1945 par l'Union soviétique et toujours revendiquées par le Japon, qui refuse en attendant de signer un traité de paix mettant officiellement fin à la Seconde Guerre mondiale.

« Même ceux qui se disputent sur un même bateau peuvent parler le même langage », a affirmé M. Ignatenko. Mais, a-t-il ajouté, il faudrait que « nous tournions le bateau vers un même objectif, pour laisser derrière nous tous nos différends ».

La journée a également été

marquée par un discours de M. Gorbatchev à la Diète, le parlement japonais, dans lequel il a lancé une nouvelle initiative de désarmement, proposant une conférence multilatérale comme coup d'envoi à la création d'une sorte de CSCE en Asie. Mais, avant même que le discours ne soit prononcé, les responsables japonais affirmaient que les propositions de M. Gorbatchev, présentées à M. Kaifu dans la matinée, lors d'entretiens sur les relations internationales, avaient été fraîchement accueillies, du fait de la situation en Asie « très différente » de celle de l'Europe.

M. Gorbatchev a suggéré que l'URSS, les États-Unis, la Chine, l'Inde et le Japon pourraient mettre au point ce forum multilatéral portant sur la coopération et la sécurité en Asie. Il a également appelé à la création d'une zone de coopération économique regroupant les pays de l'Asie du nord-est et ceux riverains de la Mer du Japon, et a réitéré la proposition soviétique de convoquer une conférence des ministres des affaires étrangères des pays d'Asie et du Pacifique en 1993. Les députés ont poliment applaudi le discours de 45 minutes.

Par ailleurs, à l'occasion d'un déjeuner avec les patrons japonais, M. Gorbatchev a invité les firmes japonaises à participer à des projets de développement économique en URSS, notamment dans le secteur énergétique. Il a proposé la création d'une

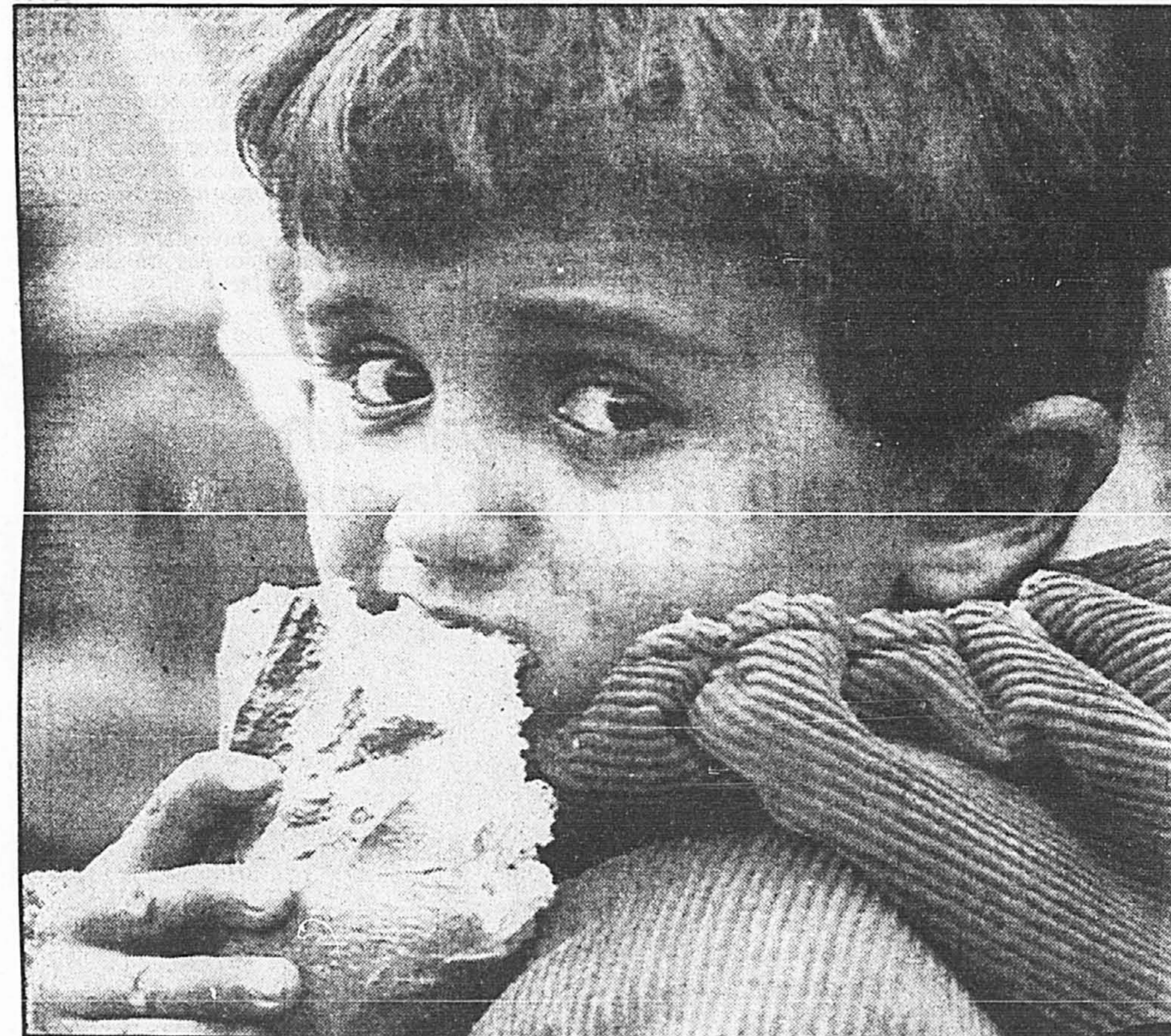
banque régionale nippo-soviétique de développement chargée de financer des projets en Sibérie et la création d'un Institut de l'espace.

Mais, Gaishi Hiraiwa, président du tout puissant Keidanren, la principale organisation patronale japonaise, a répondu qu'il faudrait d'abord régler le différend territorial, et surtout stabiliser la situation politique et économique en URSS. Dans un discours prononcé lors d'un dîner, hier soir, M. Kaifu a affirmé pour sa part que le Japon était prêt « à faire tout son possible pour appuyer la réforme » en URSS « du point de vue technique », une façon de souligner que l'aide financière souhaitée par M. Gorbatchev dépendait du bon vouloir de Moscou sur les Kouriles.

En revanche, dans un entretien avec le leader de l'opposition socialiste, Mme Takako Doi, M. Gorbatchev a mis en exergue l'opposition en URSS à un retour pur et simple des Kouriles au Japon. Il a également affirmé à Mme Doi qu'il avait « une idée » pour régler le contentieux sur les îles. Un membre de la délégation soviétique, Valentin Fedorov, le gouverneur de la région de Sakhaline, qui comprend également les Kouriles, a pour sa part interrompivement quitté le Japon. M. Fedorov avait récemment préconisé la démilitarisation des îles et la création d'une zone économique conjointe soviéto-japonaise dans la région.



Kiyomi Takehana, 22 ans, employée d'un marché aux poissons de Tokyo, reçoit l'accolade de Raissa Gorbatchev, après lui avoir offert des fleurs.



Un jeune réfugié kurde mord avec appétit dans un morceau de pain qui lui a été offert lors d'une distribution de vivres, à la frontière turco-irakienne.

# L'Irak veut vendre du pétrole pour acheter de la nourriture

d'après AFP et Reuter  
NEW YORK

L'Irak a demandé hier au comité des sanctions de l'ONU l'autorisation d'exporter son pétrole pour lui permettre d'acheter l'équivalent d'un milliard de dollars de produits de première nécessité.

Cette demande irakienne est contenue dans une lettre adressée à l'ambassadeur d'Autriche à l'ONU, M. Peter Hohenfellner en tant que président du comité des sanctions de l'ONU chargé de veiller à l'application de l'embargo total contre l'Irak mais également habilité à délivrer des dérogations à cet embargo.

La résolution 687 de l'ONU qui a établi les conditions — acceptées par Bagdad — à un cessez-le-feu formel, a levé l'embargo alimentaire contre l'Irak et prévu d'autoriser partiellement la reprise des ses exportations de pétrole afin d'assurer le financement des besoins de première nécessité de la population.

## Préoccupations à Washington

Aussi, dans sa lettre, l'ambassadeur irakien à l'ONU, M. Abdul Amir Al Anbari souligne que « la situation alimentaire et en produits de base humanitaire en Irak est actuellement critique et dépasse les ressources disponibles du gouvernement irakien et des organisations humanitaires internationales ».

C'est pourquoi il demande la reprise des exportations de pétrole afin de s'assurer un revenu lui permettant l'achat de quatre mois de nourriture d'un montant global de 942,5 milliards de dollars. Il laisse également ouvert l'option de se procurer une année complète de nourriture pour un montant global de 2,83 milliards de dollars.

Avant l'invasion du Koweït, l'Irak importait 70 p. cent de sa nourriture, selon M. Martti Athi-

saari, haut fonctionnaire de l'ONU ayant effectué une enquête sur les besoins humanitaires de l'Irak après la fin des hostilités.

À Washington, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, a indiqué que les États-Unis étudiaient la demande irakienne mais avaient un certain nombre de « préoccupations, particulièrement à la lumière de la persécution continue par l'Irak des Kurdes et autres personnes déplacées dans les régions frontalières ».

Le porte-parole a noté que la résolution 687 de l'ONU disait « clairement » que l'embargo sur les exportations irakiennes resterait en place tant que les conditions concernant l'élimination des armes chimiques et biologiques irakiennes et l'établissement d'un fonds pour les réparations des dégâts causés par l'Irak ne seraient pas remplies. « Ces conditions sont encore loin d'être remplies », a-t-il dit.

## Plus de pétrole

D'autre part, l'Irak a annoncé hier qu'il allait réclamer une augmentation du quota de production de pétrole qui lui était alloué avant la crise du Golfe par l'OPEP afin de l'aider à relancer son économie dévastée par la guerre.

Le quota irakien était en août dernier de 3,1 millions de barils de brut par jour, ce qui en faisait le deuxième exportateur de l'OPEP après l'Arabie Saoudite. Ce quota était déjà, selon le chef du gouvernement, « insuffisant pour couvrir les besoins de l'Irak » au regard de sa dette extérieure qui était estimée avant la crise à environ 90 milliards de dollars, y compris la dette militaire.

L'Irak est parvenu jusqu'à maintenant à éloigner le cauchemar des épidémies telles que le choléra qui, selon des spécialistes des questions médicales, risquait de sévir dans le pays après la guerre du Golfe.

# Vive tension à Port-au-Prince

d'après AFP  
PORT-AU-PRINCE

Une vive tension a régné hier, à Port-au-Prince, où plusieurs centaines de jeunes manifestants ont obligé les commerçants à fermer leurs magasins.

Les manifestants, qui se déplaçaient par groupes avec une grande mobilité, ont brisé les vitres de plusieurs magasins au centre ville, de même que les pare-brises de certains véhicules, accusant les « Tontons Macoutes » (anciens miliciens des Duvalier) et les « bourgeois » d'avoir provoqué l'incendie d'un marché populaire, le marché Hyppolite, entièrement consumé dans la nuit de mardi à mercredi par un incendie qui serait d'origine criminelle, selon les marchands qui l'occupaient.

Armés de pierres et de batons, ils s'en sont pris également « aux Américains » qu'ils accusaient de complicité dans cet incendie, tout en scandant des slogans réclamant la « présidence à vie » pour le président Aristide.

Une panique générale a suivi le passage des manifestants, souvent très agressifs, tous les commerçants fermant leurs portes, soit sous la menace, soit de leur propre initiative, toutes les voitures particulières quittant précipitamment le centre-ville, de même que les marchands ambulants. La po-

lice s'est bornée à tirer en l'air et à patrouiller en voitures le centre-ville.

Ces incidents se sont produits 48 heures après que de jeunes manifestants des quartiers populaires se soient livrés au pillage dans la deuxième ville d'Haïti, au Cap-Haïtien (à 260 km au nord de la capitale) des dépôts de plusieurs commerçants qu'ils accusaient de stocker du riz. De l'huile, du ciment et du bois de construction se trouvaient en fait dans ces dépôts, selon les témoignages recueillis.

D'autre part, deux experts en matière de police judiciaire provenant d'unités spécialisées de la Gendarmerie Nationale française arriveront prochainement en Haïti, à la demande des autorités gouvernementales et militaires haïtiennes.

# Sharon attise la polémique sur le processus de paix

d'après AFP  
JÉRUSALEM

À deux jours de l'arrivée en Israël du secrétaire d'État américain James Baker, le chef de file de la tendance « dure » du Likoud, le ministre israélien de l'Habitat Ariel Sharon, a attisé la polémique sur le processus de paix, qui divise déjà son parti (droite nationaliste) comme le gouvernement. Les attaques de M. Sharon se sont multipliées et visent en priorité le ministre des Affaires étrangères, M. David Lévy. Le ministre de l'Habitat a pris un ton très polémique, accusant M. Lévy « d'affaiblir la position d'Israël ».

« Celui qui veut participer à une danse endiablée avec les Palestiniens, qui eux même dansaient de joie sur les toits lors que les missiles irakiens tombaient sur

Tel-Aviv, n'exprime pas les positions du Likoud », a soutenu M. Sharon. Ce dernier faisait allusion à des déclarations le mois dernier de M. Lévy selon lesquelles Israël serait prêt à discuter avec les Palestiniens « qui ont dansé sur les toits », à condition qu'ils ne soient pas membres de l'OLP ou ne se réclament pas de la centrale palestinienne.

M. Sharon a également rappelé son alliance avec M. Lévy, qui avait fait capoter l'initiative de paix adoptée par le gouvernement israélien en mai 1989 prévoyant des élections dans les territoires occupés à la suite d'une série de questions posées par M. Baker.

Ces questions portaient notamment sur la participation des Palestiniens de Jérusalem-est et de Palestiniens expulsés dans le passé par les autorités israéliennes aux

élections. MM. Lévy et Sharon s'étaient opposés à toutes concessions sur ces points provoquant la chute du gouvernement d'union nationale (travailliste-Likoud) en mars 1990.

Pour M. Sharon, la solution passe par un gel du processus de paix et une annexion des secteurs où sont installées les implantations israéliennes en Cisjordanie occupée. Il a également exigé, comme M. Lévy, la convocation du comité central du Likoud afin que cette instance tranche le débat.

M. Lévy a contre-attaqué en accusant M. Sharon d'avoir « une conduite destructrice en vue de saboter les efforts du gouvernement pour promouvoir le processus de paix ». Le chef de la diplomatie a également souligné qu'il agissait selon le programme du gouvernement et du Likoud.

Arbitre de ce conflit, le Premier ministre, M. Yitzhak Shamir, a fait savoir qu'il était hostile à la convocation du Comité central. Selon plusieurs commentateurs politiques, M. Shamir ne serait pas « mécontent » des déclarations de M. Sharon qui lui serviraient dans ses discussions avec M. Baker à justifier son refus de céder sur certains points.

Par ailleurs, un agriculteur israélien a été tué hier par un commando qui avait réussi à s'infiltrer en Israël à partir de la Jordanie à une dizaine de kilomètres au sud du lac de Tibériade. C'est la première fois depuis plus de 10 ans qu'un civil israélien est tué lors d'une infiltration à partir de la Jordanie. Le nombre d'infiltrations armées le long de la ligne de cessez-le-feu israélo-jordanienne a fortement augmenté depuis le déclenchement de l'Intifada, en décembre 1987.

## Repères

### Bush change de vitesse

La décision du président George Bush de regrouper les réfugiés kurdes dans le nord de l'Irak apporte plusieurs traits nouveaux à la définition de son « Nouvel Ordre mondial » : au moment où elle se retire du Sud irakien, l'armée américaine prend pied dans le nord du pays; cela s'accompagne du déploiement d'une Force de réaction rapide de l'OTAN à proximité du Caucase soviétique en ébullition et au coeur d'une région devenue le véritable pivot géopolitique du monde; et cette décision semble marquer une distanciation par rapport à l'ONU au moment où Casques bleus et secouristes y sont attendus, et que l'opération contre l'Irak s'inscrirait jusqu'ici dans le strict cadre onusien.

En annonçant la décision mardi soir, Bush a admis que l'Irak n'en avait pas été informé, encore moins consulté. Si bien que Bagdad retardait la signature, prévue hier devant la presse, d'un accord avec les émissaires de l'ONU sur la création de centres humanitaires pour nourrir et soigner toutes les victimes de la guerre, dont les Kurdes. L'envoi de troupes « n'est pas nécessaire sur le plan pratique » et « risque de compliquer la situation », a dit Ahmad al-Khodair, ministre irakien des Affaires étrangères. Reçu à l'Élysée, Javier Perez de Cuellar soulignait : « L'Irak doit être consulté, car il y va de sa souveraineté. Et il faut aussi le consentement du Conseil de sécurité de l'ONU ».

Le Pentagone annonçait pourtant que des GIs avaient commencé à pénétrer dans le Nord irakien pour repérer les lieux où seraient installés les réfugiés kurdes. Selon un porte-parole, les États-Unis ne s'attendent pas à ce que les Irakiens « interfèrent dans l'opération humanitaire ». Les USA disposent de 8000 soldats en Turquie. Jusqu'à 10 000 soldats US, britanniques et français se déploieront en Irak, précisait le Pentagone, et une Force de réaction rapide de l'OTAN, dont les responsables à Bruxelles entendent accroître les effectifs à 100 000 hommes, « sera basée hors d'Irak pour parler à d'éventuelles actions irakiennes ». Pour l'Anglais Douglas Hurd, c'est « une urgence pour sauver des vies ».

Le peuple irakien, kurdes, sunnites et chiites confondus, n'a pas fini de servir de cobaye au « Nouvel Ordre mondial ». Il y a un siècle, les empires britannique, russe et français s'étendaient dans la région au nom de la protection des minorités, chrétiennes et autres. Maintenant, les grandes puissances invoquent « les droits de l'Homme », volant au secours des Kurdes après les avoir une fois de plus trahis. Et s'il y a trois millions de Kurdes irakiens déplacés — pour lesquels le ministre canadien Monique Landry a annoncé hier, en Iran, une aide supplémentaire de 8,5 millions \$ (après les 8,1 millions \$ déjà alloués) —, il y a aussi 15 millions d'Irakiens ramenés à l'ère pré-industrielle et menacés d'une « véritable catastrophe humaine », selon l'Unicef et de la Croix rouge.

La définition du « Nouvel Ordre mondial » en tout cas entre dans une nouvelle phase: Européens et démocrates US ont profité du malheur kurde pour mettre Bush sur la défensive; celui-ci a saisi l'occasion pour prendre pied au Kurdistan, tout en redoutant un éventuel enlèvement à la vietnamienne; l'Occident ne semble plus avoir tellement besoin de couverture onusienne; l'URSS, en pleine déliquescence, assiste impuissante au déploiement de forces de l'OTAN à ses frontières; et, comme au Traité de Lausanne de 1923, le « Nouvel Ordre mondial » ne prévoit aucun projet politique pour le peuple kurde, dont 12 millions en Turquie et 10 millions en Iran, Syrie et URSS ne sont pas plus reconnus qu'en Irak.

JOONEED KHAN

# Elt sine : des couacs en France

d'après AFP  
PARIS

Le président du parlement russe Boris Eltsine a obtenu hier de conclure de manière flatteuse — par un entretien non prévu au programme avec le président François Mitterrand — une visite de trois jours en France où rebuffades et piques ironiques ne lui ont pas été épargnées.

Venu plaider à Strasbourg et Paris la cause du retour de la Russie au sein d'une Europe qui n'avait d'yeux que pour Mikhaïl Gorbatchev, M. Eltsine n'a pas non plus arrangé les choses en annulant à la dernière minute et sans explication une visite à Grenoble, ce qui a donné l'occasion au maire Alain Carignon d'exprimer des doutes sur ses capacités à se montrer « à la hauteur de ses ambitions ».

Tout au long de son voyage, le président du parlement russe s'est trouvé confronté à une réalité dont — habitué à être le héros des foules russes — il avait peut-être mal mesuré l'étendue: l'Europe, et en particulier la CEE, continue à miser sur Mikhaïl Gorbatchev, malgré ses démêlés politiques ou économiques intérieurs, et elle ne souhaite pas ajouter à ses ennuis en soutenant ouvertement ses contradicteurs.

De surcroît, comme l'a indiqué le président du parlement européen Enrique Baron Crespo — quelque peu agacé d'être censé avoir « invité » Boris Eltsine alors qu'il n'avait fait qu'accepter de le recevoir — les Douze s'inquiètent parfois de la multiplication des divisions à l'Est alors que leurs propres préoccupations vont vers l'Union.

M. Eltsine a fait contre mauvaise fortune bon coeur: il a exprimé au cours d'une conférence de presse hier sa satisfaction d'avoir « atteint ses objectifs » en choisissant la France pour son premier voyage à l'étranger depuis son élection à la présidence du parlement russe, en attendant de devenir (mais modestement il ne veut pas anticiper) le premier président élu de la Fédération de Russie.

Carrément traité de « démagogue » et d'irresponsable » par le président du groupe socialiste au parlement européen Jean-Pierre Cot, M. Eltsine est resté calme et a fait remarquer à la presse que d'autres groupes l'avaient accueilli avec « enthousiasme » ou simplement « chaleur » et qu'au demeurant aucun de ses interlocuteurs ne lui avaient dit « non ». Tous, a-t-il assuré, se sont déclarés favorables à un « dialogue » avec le parlement russe, « ne serait-ce qu'au niveau des commissions ».

## DÉPÊCHES

### NICARAGUA

#### Éloge gratuit

Pour la première fois depuis 52 ans, le président du Nicaragua, en la personne de Mme Violeta Chamorro, a été reçu hier à la Maison Blanche, où le président George Bush a fait l'éloge de la démocratisation nicaraguayenne tout en soulignant la nécessité de « sacrifices » pour un succès économique. Alors que Mme Chamorro avait demandé mardi dans un discours au Congrès un engagement américain à une aide financière à son pays pendant dix ans, M. Bush n'a annoncé aucune nouvelle aide américaine autre que celle de 200 millions de dollars qu'il a déjà demandés pour l'année fiscale 1992.

### ULSTER

#### Dialogue multipartite

Le dialogue multipartite sur l'avenir politique en Ulster, le premier depuis plus de 16 ans, débutera le 30 avril, a indiqué le gouvernement britannique. Les discussions ont pour but de trouver une nouvelle forme de partage des pouvoirs dans la province, administrée directement par Londres depuis 1972. Seul le Sinn Féin, la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), est exclue en raison de ses positions en faveur de la lutte armée. Par ailleurs, deux organisations loyalistes, l'UVF (Ulster Volunteer Force) et l'UFF (Ulster Freedom Fighters) ont annoncé hier un cessez-le-feu à partir du 29 avril prochain.

### ZAÏRE

#### Manifestations sanglantes

Deux manifestations ont fait quatre morts samedi et lundi lors de l'intervention des forces de l'ordre à Mbuji Mayi, chef-lieu de la province du Kasai, au centre-est du pays, a annoncé hier la presse zaïroise. Des rassemblements, organisés par plusieurs partis politiques de l'opposition, ont dégénéré en des scènes de pillage, précise-t-on de mêmes sources.

**L'EUROPE N'AURA JAMAIS ÉTÉ AUSSI PRÈS. ET DE loin.**

Canadien change votre vision du monde en vous offrant certains des meilleurs tarifs vers l'Europe. En réservant dès maintenant, vous pourrez profiter des avantages de notre offre spéciale de location de voiture. Alors, communiquez dès aujourd'hui avec votre agent de voyages ou appelez Canadien au 847-2211. N'attendez pas que cette offre parte à la dérive!

LONDRES 568\$ Départ avant le 19 juin	PARIS 598\$ Départ avant le 14 juin	FRANCFORT 698\$ Départ avant le 10 mai	MUNICH 718\$ Départ avant le 10 mai	NICE 758\$ Départ avant le 14 juin	VIENNE 758\$ Départ avant le 10 mai	COPENHAGUE 778\$ Départ avant le 14 juin
ZURICH 808\$ Départ avant le 10 mai	STOCKHOLM 838\$ Départ avant le 14 juin	OSLO 838\$ Départ avant le 14 juin	MILAN 899\$ Départ avant le 31 mai	ROME 899\$ Départ avant le 31 mai	LYON 988\$ Départ avant le 10 mai	

Aller-retour de Montréal  
**Canadien**  
VA plus LOIN

# Quoi de neuf? Un cellulaire pour neuf et quatre-vingt quinze.

# 9,95

par mois\*



### Le Motorola fixe pour l'auto

Avec système mains-libres pour une sécurité accrue. Capacité de mémorisation de 50 numéros, affichage facile à lire. 9,95\$ par mois, incluant l'installation, lorsque vous vous abonnez au réseau Cantel pendant 3 ans à 24,95\$ par mois incluant 30 minutes de temps d'antenne gratuites. Les modèles peuvent varier selon les détaillants. **MOTOROLA**

### Qui paye quoi?

	Location mensuelle du téléphone	Tarif mensuel du réseau	Facturation détaillée	Total
Valeur au détail	20,95\$	24,95\$	3,50\$	49,40\$
Cantel assume:	11,00\$	—	3,50\$	14,50\$
Vous ne payez que:	9,95\$	24,95\$	INCLUSE	34,90\$

Le prix comprend 30 minutes gratuites par mois de temps d'antenne pendant les 12 premiers mois, le Message Mobile™ amélioré pendant 3 mois (une valeur totale de 15\$), l'installation et l'antenne (une valeur totale de 16\$), une protection contre une hausse du tarif mensuel et d'utilisation à la minute pendant 3 ans. Les tarifs Cantel décroissent avec l'usage de 0,50\$/minute à 0,25\$/minute. Des rabais supplémentaires s'appliquent en période hors-pointe.

\*Joignez-vous au réseau Cantel pour une durée de 3 ans à seulement 24,95\$ par mois et Cantel partagera avec vous le coût de location de votre téléphone!

Venez nous voir avant le 31 mai, et abonnez-vous au réseau Cantel pour trois ans. Vous profiterez du tarif mensuel Cantel de 24,95\$ pendant ces 3 années. Vous obtiendrez aussi 30 minutes de temps d'antenne gratuites par mois pendant la première année.



Ce téléphone portable Motorola vous est offert au prix incroyable de 19,95\$ par mois (location sur 30 mois) lorsque vous vous abonnez au réseau Cantel pour une période de trois ans au tarif mensuel de 24,95\$, comprenant tous les mois 30 minutes de temps d'antenne gratuites pendant la première année.

Mais il y a plus encore. Parce que Cantel partagera le coût de location à long terme de votre téléphone pour une période de trois ans, vous ne paierez que 9,95\$ par mois. Après cette période, le téléphone est à vous! Nous assumons aussi les frais d'installation et l'antenne.

Si vous recherchez un téléphone portable, le tarif de location partagé avec Cantel est aussi incroyable. Seulement 19,95\$ par mois pendant 3 ans.

**CANTEL**

En action pour les gens qui bougent™

N'attendez pas.  
L'offre prend fin le 31 mai 1991.

Alors, allez vite faire un tour chez votre détaillant Rogers Centre de Service Cantel ou un agent agréé Cantel pour plus de détails. Vérifiez ci-dessous celui qui se trouve le plus près de chez vous.

Le tableau représente les coûts pour un téléphone fixe. L'offre n'est valide que dans les provinces du Québec et de l'Ontario du 8 avril au 31 mai 1991. Sujet à l'approbation du crédit et celle du CRIC. Un paiement initial de 103,00\$ sera exigé pour les frais d'activation sur le réseau et les frais de permis du système.



## ROGERS™ CENTRES DE SERVICE CANTEL®

### Centres de service Cantel

**Centre-ville Montréal**  
Radelco .....(514) 875-9512  
770, Noire-Dame ouest  
**Drummondville**  
Rogers Centre de service Cantel .....(819) 478-0851  
1565, boul. Lemire  
**Laval**  
Rogers Centre de service Cantel .....(514) 682-2640  
3364, boul. St-Martin ouest  
**St-Hubert**  
Nedco .....(514) 676-3963  
3393, boul. Taschereau  
**St-Laurent**  
Rogers Centre de service Cantel .....(514) 738-3833  
6315, Côte de Liesse  
**Métropolitain**  
Rogers Centre de service Cantel .....(514) 257-8826  
5954, boul. Métropolitain est

### Agents Agréés Cantel

**Montréal**  
Celluland Canada Inc. ....(514) 278-1873  
St-Laurent .....(514) 481-8455  
St-Jacques .....(514) 731-3957  
Côte des Neiges .....(514) 598-5214  
Le Groupe Vitro Plus Inc. ....(514) 327-1510  
Corporation Starcell Inc. ....(514) 342-9609  
Canada Ltée .....(514) 684-4218  
**Dollard-des-Ormeaux**  
Auto Studio .....(514) 733-6406  
**Dorval**  
Celluland .....(514) 733-6406  
**Dorion**  
Radio d'Auto N. Longtin Inc. ....(514) 455-7362  
**Laval**  
Radio d'Auto Chomedey Inc. ....(514) 669-6711

Lavallet Inc. ....(514) 622-6307/944-3830  
Laval Cellulaire Cie .....(514) 882-9911  
Option Cellulaire Enr .....(514) 661-0122  
Celluland .....(514) 682-1657  
**Longueuil**  
Cellulaire Métropolitain Enr. ....(514) 651-5713  
**Mercier**  
Le docteur du pare-brise/Chrismar .....(514) 691-1256  
**Pointe-aux-Trembles**  
Bomar Cellulaire Inc. ....(514) 640-4126  
Communications M.S. Inc. ....(514) 645-9271  
**Pointe-Claire**  
Celluland .....(514) 694-3115  
**Roussigny**  
Communications Réguy .....(514) 581-4666  
**St-Bruno**  
ITS Communications Inc. ....(514) 866-3613  
**St-Jean-sur-le-Richelieu**  
LA Communications .....(514) 358-0966

**St-Laurent**  
G.N.D. Cellulaire Inc. ....(514) 333-5590  
**Terrebonne**  
Celli-Express .....(514) 964-1964  
**Valleyfield**  
Radio d'Auto Valleyfield Inc. ....(514) 371-0931  
**Membres Associés Procell**  
**Montréal**  
Solution Cellulaire II .....(514) 733-0000  
Pélon Distribution Ltée .....(514) 983-1666  
First Stop Cellular .....(514) 593-5255  
**St-Jérôme**  
Omni-Cell Enrg. ....(514) 438-1332  
**Carignan**  
Radio d'Auto Félix Inc. ....(514) 658-5241  
**Tracy**  
Radio Michel .....(514) 746-7777  
**Beloeil**  
Radio Michel .....(514) 467-6428

Egalement disponible chez les détaillants participants: Glenayre Page Cellulaire, Lebeau Vitres d'Autos, Multitech, Radio Shack et Groupe Vitro Plus Inc.

## Constitution: le fond avant la formule d'amendement

MANON CORNELLIER  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Si on veut se pencher à temps sur le dossier du Québec et éviter l'impasse, il est urgent que le Canada anglais débâte du fond de la question constitutionnelle et non seulement de la meilleure façon d'amender la constitution.

C'est ce qu'a soutenu hier le professeur Thomas Courchene, de l'université Queen's, devant le comité mixte spécial sur le processus de modification de la constitution.

«Je plaide pour qu'un organisme gouvernemental commence quelque part à répondre de façon substantielle au défi posé par le Québec», a insisté M. Courchene.

Il critiquait ainsi, mais de façon indirecte, la stratégie que suit le gouvernement fédéral depuis l'échec de l'accord du lac Meech. Aucune proposition constitutionnelle n'a encore été déposée par Ottawa depuis juin dernier.

Toutefois, le premier ministre Brian Mulroney a laissé entendre à quelques occasions qu'il pourrait dévoiler sa nouvelle orientation constitutionnelle dans son prochain Discours du trône, prévu pour la mi-mai.

Les commentaires du professeur ont toutefois réjoui les membres de l'opposition, en particulier le libéral André Ouellet. Ce dernier a rappelé que son parti a toujours demandé à ce que le mandat du comité mixte porte sur l'ensemble du dossier constitutionnel et non seulement sur le processus de modification.

Pour le professeur Courchene, la formule d'amendement actuelle n'est pas un obstacle. A son avis, les Canadiens doivent d'abord s'entendre sur la nouvelle fédération qu'ils veulent. S'ils sont vraiment décidés à effectuer les changements nécessaires, ils trouveront les moyens de les faire, croit-il.

A son avis, en insistant sur le processus, les Canadiens anglais ne sont pas conscients de l'importance des enjeux et des dangers que pose un départ éventuel du Québec sur l'ensemble de l'économie canadienne.

Il croit aussi que le Canada anglais doit cesser de croire que les changements constitutionnels sont la seule réponse possible aux critiques du rapport Allaire.

Il a rappelé que le rapport du Parti libéral du Québec critique la gestion fédérale et l'intervention d'Ottawa dans les sphères de juridiction provinciale.

«Avec les deux derniers budgets fédéraux, on a mis en oeuvre la moitié du rapport Allaire en s'en prenant à l'inefficacité gouvernementale et en réduisant le rôle du fédéral dans le domaine social», a soutenu M. Courchene.

D'autre part, il croit que le Québec doit obtenir et obtenir les pouvoirs qu'il demande. La question est de savoir s'il le fera à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. C'est le point le plus difficile à résoudre, selon lui, et les discussions sur le processus constitutionnel ne sont d'aucune aide à ce sujet.

## L'histoire du contrat de Norsk-Hydro est marquée par le secret et l'ambiguïté

RUDY LE COURS

Toute l'histoire du contrat qui lie Hydro-Québec et Norsk-Hydro pour une période de 25 ans est marquée par l'ambiguïté, voire le secret et ne peut être exclusivement rattachée à la formule dite de partage de risque.

Sa négociation commence en 1985, au moment où les surplus d'électricité, qui avaient dépassé les 5000 mégawatts en 1982, existent encore mais commencent à tarir. Pour compliquer le tout, elle a été amorcée dans les derniers milles de l'administration péquiste et conclue par l'actuel gouvernement libéral. En septembre 1986, Norsk Hydro approuvait son projet d'un complexe à Bécancour.

Or, le premier contrat à partage de risque a été conclu bien après avec la société QIT Québec Fer et Titane qui réclamait des assouplissements à ses dépenses d'électricité, faute de quoi elle refusait de se moderniser et menaçait de fermer boutique et de plier bagage.

C'est ce contrat de 400 MW qui a servi de modèle aux autres contrats, de l'aveu même d'Hydro-Québec.

Dans le cas de Norsk Hydro, il est utile de rappeler que M. Robert Bourassa s'était rendu — fort discrètement — en Norvège en septembre 1985, peu avant le déclenchement des élections qui allaient le porter au pouvoir le 2 décembre. Il est peu probable qu'il ait été attiré par le soleil de ce pays nordique.

Il est évidemment plausible que l'idée d'un contrat à partage de risque et de bénéfice germe déjà à Hydro-Québec au moment où s'est déroulée la ronde finale de négociations avec Norsk Hydro, négociations dont le premier ministre était informé du moindre détail quand elles ne se passaient pas dans ses bureaux.

Voilà qui explique sans doute pourquoi Hydro-Québec, de même que le gouvernement, sont en mesure de soutenir que le contrat est à partage de risques alors que ceux qui en ont pris connaissance et peuvent en dévoiler la teneur parce qu'ils n'habitent pas le Québec ou parce qu'ils jouissent de l'immunité parlementaire, parlent plutôt de subventions. Le contrat de Norsk Hydro présente sans doute une formule hybride entre les rabais consentis par Hydro-Québec lorsqu'elle disposait de surplus et la formule mise au point dans le contrat de QIT.

La consigné du silence a évidemment été ordonnée à Hydro-Québec. Plusieurs cadres de la société ont toutefois confié à La Presse sous le couvert de l'anonymat qu'ils doutaient fortement que la société d'Etat puisse recouvrer l'équivalent du tarif L au terme de la période de «risques partagés», surtout dans le cas où des rabais ont été initialement consentis. Ils ne remettent pas pour autant en question cette formule, estimant qu'elle joue un rôle de premier plan pour attirer des entreprises.

En d'autres termes, cette formule des contrats à partage de risques et de bénéfices offerts par Hydro-Québec à 13 grands consommateurs industriels représente le moyen le plus subtil de venir en aide à des entreprises... sans donner l'impression qu'il y ait eu subventions.

Les rabais allant jusqu'à 60 p. cent parfois consentis à des grands consommateurs d'électricité ont été proposés par suite de l'entrée en exploitation de l'ensemble du Complexe La Grande Hydro-Québec s'était alors retrouvée avec des surplus colossaux qui ont dépassé les 5000 MW à un moment donné. Sa situation financière s'est vite détériorée alors que la récession faisait toujours ses ravages en 1984 dans des secteurs industriels comme la métallurgie, grands consommateurs d'énergie électrique. En outre, les pluies avaient été

abondantes de 1980 à 1985 de sorte que les réservoirs d'Hydro regorgeaient d'eau (lire d'énergie).

Le gouvernement Lévesque a alors commencé à offrir des rabais tarifaires à durée limitée pour encourager toute entreprise désireuse de s'établir au Québec et pour aider celles qui y étaient déjà à investir pour se moderniser ou s'agrandir. C'est dans ce cadre qu'avait été négociée la création de l'aluminerie de Bécancour et l'agrandissement de l'usine Reynolds, à Baie-Comeau.

Le contrat de Norsk-Hydro serait une sorte de transition entre cette formule de rabais et l'actuelle. Cela dit, on ne sait pas si le gouvernement Bourassa a consenti des rabais en 1989 — même s'il n'existait plus de surplus et si cela allait exiger la construction de nouvelles centrales — pour inciter la mise en chantier des alumineries Alouette à Sept-Îles et Lauréalco à Deschambault dont l'annonce avait pris, soit dit en passant, Hydro-Québec de court, ne sachant où trouver et à quel prix les 350 MW nécessaires. Heureusement pour elle, Central Maine Power annulait presque en même temps son contrat de 400 MW, qui aurait sans doute toutefois été beaucoup plus payant pour la société d'Etat.

## Mme Bacon prévoit des profits... sur 10 ou 20 ans

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, affirme que les consommateurs d'électricité du Québec n'ont pas à s'inquiéter (des contrats confi-

entiels?) car aussitôt que le gouvernement fera de l'argent, ils vont recevoir leur quote-part.

Mme Bacon a fait cette déclaration, hier, alors qu'elle était bombardée de questions par un groupe de journalistes après avoir pris la parole devant quelque 700 convives de la Chambre de commerce

de Laval. Les représentants des médias se sont pressés auprès de Mme Bacon pour l'interroger sur la sortie du député du Parti Égalité, Robert Libman, à l'Assemblée nationale.

Elle a expliqué que la rentabilité des contrats secrets intervenus entre Hydro-Québec et 13 entreprises étrangères, dont des alumineries, doit être évaluée sur une échelle de 10 à 15 ans. «Il s'agit d'une source de revenus pour les Québécois. Est-ce qu'on va se priver de ça?», demande Mme Bacon qui occupe aussi le poste de vice-première ministre.

«Nous allons récupérer chaque cent manquant lorsque le tout sera conclu, poursuit-elle. Si vous répartissez l'échéance en 10, 15, 20 ans, il y a une possibilité de grands bénéfices pour tous les Québécois. Quand les alumineries vont faire des bénéfices, les contribuables québécois seront heureux d'en profiter parce qu'Hydro-Québec partagera les bénéfices avec ces entreprises comme elle partage les risques.

«Dans cette période de récession et avec le chômage, le gouvernement n'a pas grand choix; il doit tout faire en son possible pour attirer des industries créatrices d'emplois. Avec 345 000 chômeurs et autant de ménages qui bénéficient de l'aide sociale en 1990, et plus de 600 000 jeunes Québécois aux études et qui chercheront un emploi d'ici l'an 2000, avons-nous vraiment le choix? Moi je ne crois pas. Il reste maintenant à limiter le mieux possible les effets potentiellement néfastes

sur notre environnement et aller de l'avant avec le développement durable du Québec.»

**Des milliers d'emplois**  
Justement, 11 500 emplois directs seront créés lors de la construction d'une aluminerie et 3200 emplois permanents par la suite, lors de son exploitation, a-t-elle précisé.

Quant au secret des négociations, Mme Bacon n'a pas voulu trop s'étendre sur le sujet, en prenant bien soin de rappeler que la cour avait émis une injonction sur cette question.

«Nous agissons comme d'autres pays, précise-t-elle. Nous n'allons pas à l'encontre de ce qui se fait sur le plan international. Le président de la compagnie d'électricité de France a mentionné que c'est la même chose dans son pays alors que des contrats confidentiels sont conclus, et gardés confidentiels. Même quand il y a un arbitrage, cela se fait à huis clos et non sur la place publique pour conserver la confidentialité.

«Certains pays qui poussent davantage ce dossier, auraient intérêt à recevoir chez eux les alumineries.»

Pour Mme Bacon, qui est aussi député de Chomedey, renoncer aujourd'hui à exploiter «nos ressources hydroélectriques, c'est choisir de s'appauvrir, c'est aussi simple que ça. Il en va d'ailleurs de même pour Soligaz. Compromettre ce projet, c'est condamner à long terme toute notre industrie pétrochimique.»

**NOW**

St-Laurent Lexus Toyota a réuni pour vous le plus grand choix de Tercel en ville.

C'est en plein le temps de venir choisir exactement celle que vous voulez. Vous aimerez notre accueil, nos prix, notre service... c'est sûr qu'on va bien s'entendre.

**100 TERCEL**

3333, Côte-de-Liesse  
747-9811  
(à l'est de Décarie sur la voie de service de la Métropolitaine)

ON N'A RIEN QU'UNE PAROLE

**Si vous n'êtes pas abonnés, savez-vous ce que vous manquez**

Pour ne rien manquer, il faut lire *La Presse* tous les jours.

Abonnez-vous!  
285-6911

Je pense donc je lis

**La Presse**

**EXPOSITION DE TIMBRES**  
Millions de timbres, enveloppes et cartes postales présentés et offerts par 50 détaillants.

**19, 20 et 21 avril**  
À la Place Bonaventure  
Montréal

Heures: Ven. 10 h à 20 h; Sam. 10 h à 18 h; Dim. 10 h à 17 h.

**ADMISSION GRATUITE**  
Ensemble philatélique **GRATUIT** pour jeunes participants  
**3 000 \$ de prix de présence, tirage à toutes les heures.**

**REFROIDISSEURS D'EAU EMBOUTEILLÉE**  
\*BOUTEILLE NON COMPRISE

**Vente du MANUFACTURIER**

Addi 501 régulier 429\$  
**SPÉCIAL 299\$**

Autres modèles à partir de **249\$**

Lundi au samedi  
10 h à 17 h  
152, BRUNSWICK, PTE-CLAIRE  
514-694-5573

**Addi**

MASTERCARD, VISA ET CHÈQUES PERSONNELS ACCEPTÉS

**Le symbole de confiance**

**Prix du Meilleur Commerce**  
1991  
**Le Choix des Consommateurs**

INFORMATION  
514-481-5555

LES GAGNANTS POUR 1991 SERONT ANNONCÉS BIENTÔT

**... si j'avais dans le passé connu cette forme de syndicalisme, je me serais impliqué...**

Fierté, étonnement et regret, ces mots résument l'expérience que j'ai vécue au colloque sur la formation professionnelle organisé par la FAC. Fierté de voir le nombre important de participants-es du collège de Valleyfield et l'implication de plusieurs d'entre nous à titre d'animateurs-trices d'ateliers. Fierté d'appartenir à une fédération syndicale qui sait se préoccuper de ses membres qui font de la formation professionnelle.

Plus la journée avançait, plus mon étonnement grandissait devant les origines diverses des conférenciers-ères et leur ouverture d'esprit. Nos divergences, nos oppositions avaient laissé la place à la coopération et aux projets conjoints. Voir le Conseil du patronat assis à une table syndicale, ça vous coupe les jambes. Je sais maintenant que certains D.G. et que mon grand patron, monsieur Lanoux, connaissent mes problèmes. S'il n'y a pas de changement, c'est qu'ils auront fait le choix de ne pas agir.

Surprise! Mes collègues du secteur général y étaient et partageaient mes préoccupations.

Mais pourquoi donc des regrets? Parce que si j'avais dans le passé connu cette forme de syndicalisme, je me serais impliqué. Pour moi, c'est un peu tard mais j'invite les jeunes à le faire.

Ce colloque est une note d'espoir pour la formation professionnelle au collégial, c'est ma conviction.

**Germain Daoust,**  
Collège de Valleyfield

Publicité payée par la Fédération autonome du collégial (FAC)  
1067, rue St-Denis, Montréal (Qc) H2X 3J3 - (514) 848-9977

## Un juge semi-retraité sera chargé de l'enquête sur John Buchanan

Presse Canadienne  
HALIFAX

Ce sera probablement le juge A.M. MacIntosh, semi-retraité de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, qui sera chargé de l'enquête de conflit d'intérêts concernant l'ex-premier ministre John Buchanan.

Le premier ministre Don Cameron a révélé, la semaine dernière, que son prédécesseur a reçu des centaines de milliers de dollars du Parti conservateur provincial, mais a tenu la chose secrète. En vertu de la Loi des conflits d'intérêts, tout député doit déclarer ses actifs et ses sources de revenus.

Les paiements ont été faits à M. Buchanan entre septembre 1978 et septembre 1990, au moment où le commissaire aux conflits d'intérêts était le juge Tom Coffin, un retraité de la Cour suprême de la

province. Le juge Coffin a fait parvenir sa démission par télécopieur de Floride, mardi.

Le nom de son remplaçant, qui héritera du dossier Buchanan, a été suggéré au cabinet par le juge en chef Constance Glube, de la Cour suprême de la province. La nomination sera faite aujourd'hui, a indiqué le premier ministre, qui a par ailleurs refusé de confirmer qu'il s'agissait du juge MacIntosh.

### Hasard

En réclamant une enquête dans l'affaire Buchanan, la leader néo-démocrate Alexa McDonough a dit qu'elle faisait voir les failles de la Loi des conflits d'intérêts.

«Le fait qu'il a été découvert en partie par hasard que M. Buchanan n'a pas déclaré complètement les revenus du PC sert à prouver ce point», a-t-elle fait remarquer.

L'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts s'ajoute à deux enquêtes de la GRC sur M. Buchanan ou son ancien gouvernement.

Dans le premier cas, l'enquête a été déclenchée à la suite d'allégations voulant qu'un fonds en fidécommiss ait été établi au nom de M. Buchanan au cours de ses 12 années comme premier ministre.

Dans le second cas, l'enquête fait suite aux accusations de l'ex-sous-ministre Michael Zareski, qui soutient que M. Buchanan a accepté des pots-de-vin et a dirigé un réseau de favoritisme en faveur de ses amis, qui ont ainsi reçu des millions de dollars du gouvernement.

Le premier ministre Cameron a exprimé l'espoir qu'un projet de loi pour renforcer la loi actuelle sur les conflits d'intérêts sera prêt pour la semaine du 12 mai.

# Ne rongez plus votre frein!

# 25 \$ de rabais

sur toute réparation de freins ou de système d'échappement  
**JUSQU'AU 20 AVRIL!**

Faites réparer, chez Speedy, les freins ou le système d'échappement de votre voiture nord-américaine ou importée et économisez 25 \$ sur le montant de votre facture!

Voyez le gérant pour plus de détails. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre. Foncez vite chez Speedy!

## Vite! Speedy!



silencieux  
**Speedy**

Il y a un atelier près de chez vous:

**Montréal**  
10245, rue Lajeunesse ..... 389-8424  
4763, rue Papineau ..... 526-2859  
3855, rue Jean-Talon Est ..... 725-6458  
**Ville Mont-Royal**  
4055, rue Jean-Talon Ouest ..... 731-7845  
**Upper Lachine**  
6520, rue St-Jacques Ouest ..... 483-6580  
**La Salle**  
9200, boul. Newman ..... 363-1762  
**Pont-Viau, Laval**  
513, boul. des Laurentides ..... 667-3602  
**Rosemère**  
273, boul. Curé-Labelle ..... 437-0150

**Saint-Eustache**  
284, boul. Arthur-Sauvé ..... 472-6171  
**Dollard-des-Ormeaux**  
3599, boul. St-Jean ..... 626-9831  
**Saint-Laurent**  
2200, boul. Laurentien ..... 336-5456  
**Verdun**  
1130, avenue de l'Église ..... 766-3591  
**Saint-Léonard**  
5905, boul. des Grandes-Prairies ..... 326-2911  
**Saint-Hubert**  
3485, boul. Taschereau ..... 676-0228  
**Longueuil**  
2620, chemin Chambly ..... 670-5340

**Chomedey, Laval**  
992, boul. Curé-Labelle ..... 688-7300  
**Anjou**  
7100 boul. des Galeries d'Anjou ..... 352-4150  
**Granby**  
436, rue Principale ..... 378-4629  
**Sherbrooke**  
1905, rue King Ouest ..... 536-0036  
**Drummondville**  
187, boul. St-Joseph ..... 477-5844  
**Terrebonne**  
1565, chemin Gascon ..... 477-5177

# Les Tarifs Modiques De USAir Simplifient Vos Vacances.

## TARIFS VACANCES ENTRE MONTREAL ET:

BALTIMORE.....\$271	NEW ORLEANS*.....\$395
CHARLOTTE*.....\$340	ORLANDO**.....\$268
CLEVELAND.....\$255	PHILADELPHIA.....\$246
COLUMBUS, OH*.....\$276	PHOENIX/SCOTTSDALE* \$560
DAYTON*.....\$296	PITTSBURGH.....\$243
FT. LAUDERDALE/ HOLLYWOOD**.....\$280	RALEIGH/DURHAM*.....\$356
FT. MYERS**.....\$326	SAN DIEGO*.....\$560
GREENSBORO/HIGH POINT/ WINSTON-SALEM*.....\$334	SAN FRANCISCO††.....\$489
HOUSTON*.....\$398	SAN JUAN, PR.....\$538
INDIANAPOLIS*.....\$307	SARASOTA/ BRADENTON**.....\$326
LAS VEGAS*.....\$560	SEATTLE/TACOMA*.....\$429
LOS ANGELES††.....\$509	TAMPA/ ST. PETERSBURG**.....\$268
MIAMI**.....\$280	WASHINGTON, D.C.....\$271
MYRTLE BEACH.....\$526	WEST PALM BEACH**.....\$314

Ces tarifs sont calculés sur la base d'un voyage aller retour.

Nul autre ne mérite des vacances inoubliables plus que vous. Cet été, aucun transporteur en dehors de USAir et USAir Express ne les met aussi facilement à votre portée. Nous offrons des horaires avantageux et des tarifs modiques pour les vols vacances à destination des Etats-Unis, du Canada, de l'Europe et des Caraïbes. Et, votre compte en banque ne s'en portera que mieux grâce à nos super tarifs avantageux d'été. Réservez dès maintenant. Contactez sans frais votre agent de voyages ou USAir en composant 1(800)428-4322 aujourd'hui. Laissez-nous augmenter l'agrément de vos vacances. A moindre frais.

# USAir

Go USA!

CONDITIONS REQUISES POUR PROFITER DE CES TARIFS MODIQUES. Les tarifs sont en dollars canadiens et ne comprennent pas les frais de service, les taxes et les frais d'immigration exigibles. Les tarifs s'entendent pour des voyages aller-retour. Il est donc nécessaire de faire l'achat d'un billet aller-retour pour que ces tarifs soient applicables. Le nombre de sièges est limité et ils peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols tous les jours. Les billets ne peuvent être échangés et sont soit non remboursables, soit remboursables en partie. La réservation et l'achat à l'avance sont exigés pour les billets à ces tarifs. Un séjour minimum/maximum peut également être exigé. Certaines restrictions touchant le jour de la semaine ou l'heure de départ peuvent être appliquées. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Demandez des précisions concernant les détails afférents à ces restrictions. D'autres restrictions importantes peuvent être applicables. Les tarifs pour les vols à destination de la Floride sont valables du 1er mai jusqu'au 12 décembre. 1er mai jusqu'au 12 décembre. \*Tarif valable pour tout voyage effectué jusqu'au 16 juin 1991. \*\*Tarif valable pour tout voyage effectué entre le 1er mai 1991 et le 12 décembre 1991. ††Tarif valable pour tout voyage effectué débutant le 15 juin 1991 jusqu'au 7 septembre 1991 et pour voyage doit être terminé avant le 8 septembre 1991.

# La CSN et un syndicat mexicain font une déclaration commune

LIA LÉVESQUE  
de la Presse Canadienne

■ Estimant que l'accord de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique tel que proposé ne comporte pas suffisamment de garanties d'équité, la CSN et une centrale syndicale mexicaine proposent leur propre version de rechange.

Au cours d'une conférence de presse hier, à Montréal, la vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, a expliqué le contenu d'une déclaration commune signée par la CSN et le FAT, lors de la visite d'une délégation de la CSN à Mexico, le 10 avril dernier.

Le FAT, ou Front authentique du travail, est une centrale syndicale indépendante, c'est-à-dire associée à aucun parti politique. Le FAT est surtout présent dans les domaines de la métallurgie, de l'agriculture, du vêtement et de l'automobile.

Dans leur déclaration commune, les deux centrales syndicales expliquent à quelles conditions un accord tripartite de libre-échange leur paraîtrait acceptable.

Ainsi, la SN et le FAT exigent des garanties pour les emplois, les salaires, les conditions de travail; ainsi que le respect des normes environnementales et de la réglementation existante touchant les entreprises.

Chaque pays doit aussi conserver la propriété de ses ressources naturelles et doit pouvoir maintenir son identité culturelle.

La déclaration commune des centrales stipule aussi que des secteurs vulnérables devraient être protégés, comme l'agriculture et les petites et moyennes entreprises.

La CSN et le FAT proposent également que soit renegociée la dette extérieure du Mexique, déjà étranglé par ses emprunts internationaux.

Mme Simard soulignait à quel

point les salaires au Mexique sont bas. «La main-d'oeuvre mexicaine est la meilleur marché au monde, chez ceux qui ont une base industrielle. C'est la moitié de celle du Sud-Est asiatique», soutient-elle.

«Les bas salaires mexicains ne doivent pas être utilisés, comme prétexte pour réduire les salaires et les emplois des travailleurs aux États-Unis et au Canada», peut-on lire dans la déclaration commune signée par les deux centrales syndicales à Mexico.

Du côté mexicain, on ne tient pas non plus à être identifié comme un bassin de main-d'oeuvre à bon marché.

Les centrales mexicaine et québécoise observent de près ce qui se passe aux États-Unis, où les syndicats ont plutôt choisi la voie du lobbying pour faire connaître leurs réticences face à l'accord de libre-échange tel que proposé. Aux États-Unis aussi, le nivellement par le bas des salaires, pour les ramener au niveau mexicain, est appréhendé.

Selon Mme Simard, le projet de libre-échange est «beaucoup plus ambitieux» que ce qui est présenté à la population. «Il est faux de prétendre qu'un tel accord serait profitable pour les populations mexicaine et canadienne», sans avoir d'abord obtenu les garanties énoncées dans la déclaration commune.

Mme Simard a cité un sondage Gallup réalisé dans les trois pays concernés, et qui révèle que c'est au Canada et au Mexique que l'éventualité d'un accord tripartite de libre-échange est la plus connue. D'après ce sondage, 79 pour cent des Canadiens seraient au courant de l'existence de ce projet, 70 pour cent des Mexicains, mais seulement 27 pour cent des Américains.

La vice-présidente de la CSN en conclut qu'il faut aux populations beaucoup plus d'information et un vrai débat public.



Le chef de l'opposition du Mexique, M. Cuauhtemoc Cardenas (à gauche), serre la main du président du syndicat des Travailleurs unifiés de l'automobile, M. Bob White. M. Cardenas a amorcé hier une tournée de trois jours en sol canadien pour faire la promotion d'une proposition de rechange à un accord trilatéral de libre-échange.

PHOTO REUTER

# Libre-échange: l'opposition mexicaine défend la mobilité de la main-d'oeuvre en Amérique

PHILIPPE DUBUISSON  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

■ Un traité nord-américain de libre-échange devrait viser à faciliter l'accès de la main-d'oeuvre mexicaine au marché du travail canadien et américain, soutient le leader de l'opposition officielle du Mexique, M. Cuauhtemoc Cardenas.

«Nous voulons une entente beaucoup plus ambitieuse que celle qui nous est proposée», a déclaré hier le chef du Parti de la révolution démocratique du Mexique, devant des leaders syndicaux canadiens, lors d'un plaidoyer en faveur d'une intégration économique nord-américaine.

M. Cardenas a amorcé hier une tournée de trois jours en sol canadien pour faire la promotion d'une proposition de rechange à un accord trilatéral de libre-échange, soit un «pacte de développement continental». Il s'est entretenu avec la leader des néo-démocrates Audrey McLaughlin et des représentants syndicaux, adversaires du libre-échange à trois, mais n'a pas été reçu par le gouverneur Mulroney.

Sa visite survient une semaine après que le président mexicain Carlos Salinas de Gortari soit venu défendre l'accord trilatéral

proposé par le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Ironiquement, M. Cardenas a plaidé devant les leaders syndicaux canadiens, qui voient en lui un allié, en faveur d'une intégration économique qui va bien au-delà de la libre circulation des marchandises. Il souhaite notamment qu'une charte sociale de type européenne, qui prévoit la libre circulation de la main-d'oeuvre et l'harmonisation des conditions de travail, soit partie intégrante d'un accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

«Le libre-échange ne doit pas se traduire par l'exploitation de la main-d'oeuvre à bon marché du Mexique», a-t-il lancé.

Contrairement au président mexicain Salinas, qui affirme que le libre-échange à trois permettra de réduire le flot des émigrants mexicains en créant des emplois au Mexique, M. Cardenas défend la mobilité de la main-d'oeuvre en Amérique du Nord. «Le Mexique a sensiblement ouvert ses frontières au commerce depuis quelques années et le nombre de travailleurs émigrants s'est accru. Ce que nous voulons, c'est que leurs droits soient protégés partout en Amérique du Nord», a déclaré M. Cardenas.

Il s'est par ailleurs clairement

déclaré en faveur de la libre circulation des marchandises entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. «La croissance économique ne peut se réaliser derrière des murailles», a-t-il ajouté.

En ce qui a trait aux investissements directs étrangers, ils sont non seulement souhaitables mais aussi nécessaires pour permettre aux industries mexicaines de relever leur niveau de productivité. Tout comme le président Salinas, le chef de l'opposition affirme cependant qu'il n'est pas question de privatiser l'industrie pétrolière mexicaine pour une raison de sécurité énergétique.

Enfin, un «pacte de développement continental» devrait prévoir une aide financière pour permettre à l'économie mexicaine de rattraper en partie son retard sur les économies canadiennes et américaines. De plus, le Mexique devrait bénéficier d'une période de transition plus longue en ce qui a trait à la réduction des tarifs douaniers et des subventions.

M. Cardenas dit aussi souhaiter qu'un «pacte de développement continental» soit étendu, à terme, aux pays d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud.

### Divergence de vues

De toute évidence, le chef de l'opposition mexicaine ne loge pas à la même enseigne que les

leaders syndicaux canadiens qui auraient souhaité un discours plus protectionniste de leur invité. La présidente du Congrès du travail du Canada, Shirley Carr, avait peine à défendre les vues de M. Cardenas, notamment à ce qui a trait à la mobilité de la main-d'oeuvre mexicaine.

«Avec la récession, il ne serait pas juste d'accueillir des flots de main-d'oeuvre alors que nous n'avons pas d'emplois à offrir», a-t-elle dit.

Mme Carr affirme toutefois partager «la vision» de M. Cardenas en ce qui a trait à l'établissement de normes environnementales entre les trois pays.

Les leaders syndicaux canadiens affirment qu'ils voient toujours en M. Cardenas un allié, car il se dit contre un accord trilatéral de libre-échange tel que proposé. Mais alors que les syndicats canadiens n'ont pas de solution de rechange, M. Cardenas défend un accord continental qui favoriserait davantage les travailleurs et le développement économique du Mexique.

M. Cardenas a rencontré mardi le premier ministre ontarien Bob Rae, adversaire d'un accord trilatéral. Il sera aujourd'hui à Montréal pour rencontrer des représentants du mouvement syndical québécois.

# Jean Garon dénonce l'inapplication de l'entente sur le développement régional

ROBERT LAFLAMME  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ «L'incurie des gouvernements provincial et fédéral fait perdre des centaines de millions de dollars aux régions du Québec», a soutenu, hier, le critique de l'opposition en matière de développement régional, Jean Garon.

Le député de Lévis a dénoncé l'inapplication de l'entente Canada-Québec sur le développement économique des régions. «A deux ans de sa conclusion, seulement 66 des 820 millions budgétés ont été dépensés», a-t-il révélé, en se basant sur les données du gouvernement.

M. Garon profitera de l'étude des crédits du ministère du Développement régional, aujourd'hui, pour demander au ministre Yvon Picotte de rendre des comptes. «Pourquoi ne dépense-t-on pas l'argent si est disponible sinon parce qu'il n'y a aucune volonté de le faire?», a-t-il questionné.

«C'est scandaleux, a-t-il lancé, surtout dans une période de misère comme celle que nous vivons actuellement au Québec. La population a raison d'être furieuse, le taux de chômage atteint des niveaux records.»

«Ce n'est pas un hasard si la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie revendique le taux de chômage le plus élevé au Canada. Même la Métropole est durement touchée», a poursuivi le député de Lévis.

Dans le cadre de l'entente, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 440 millions. En date de décembre dernier, il avait déboursé 47 millions. Le gouvernement du Québec avait octroyé 19 des 380 millions promis.

Si on ajoute aux 66 millions déjà dépensés les 180 millions qui ont été prévus à d'autres fins, on calcule qu'un peu plus de 25 pour cent du cadre budgétaire global a été touché. D'après le député, le gouvernement ne peut se racheter au cours des deux prochaines années en écoulant le reste du montant.

### Députés blâmés

Le porte-parole de l'opposition a jeté une grande partie du blâme sur les députés «parce qu'ils ne se tiennent pas debout pour faire valoir les priorités de leur comté.»

«Ils ressemblent à des poissons rouges qui nagent dans leur bocal, a-t-il affirmé dans son langage coloré. Ils s'imaginent qu'ils n'ont été élus que pour expliquer les problèmes du gouvernement. Il serait temps qu'ils cessent de se penser bons et qu'ils le prouvent.»

Le député péquiste s'en est également pris au ministre canadien Benoît Bouchard, qui est en charge de l'application de la partie fédérale de l'entente. «Il démontre la même incapacité à défendre les intérêts du Québec dans ce dossier que dans celui des chantiers maritimes et des transports.»

M. Garon a affirmé que l'entente signée en 1988 par les libéraux a été moins avantageuse que celle signée par les péquistes, trois années plus tôt. Au 31 mars dernier, la quasi-totalité des 1,4 milliard de crédits, qui devaient être répartis sur une période de dix ans, avaient été dispersés.

Il a de plus relevé que le gouvernement fédéral a paraphé, en 1987, des ententes de développement régional beaucoup plus lucratives avec les provinces de l'Ouest (1,2 milliard) et des Maritimes (1 milliard).

# UNE OFFRE NETTE!

**HAUTE QUALITÉ, BAS PRIX!**  
**ASPIRATEUR-BALAI HOUSEKEEPER DE REGINA**

Doté d'un moteur de 5,7 ampères — vraiment performant! —, léger — seulement 5 kilos! —, cet appareil possède aussi un tuyau à moteur unique en son genre, 5 accessoires, une fonction automatique de réglage selon l'épaisseur des tapis et un sac à poussière d'accès facile. No H06331. 129,98 ch.

**12998**



**ASPIRATEUR-BALAI HOUSEKEEPER PLUS DE REGINA**  
La puissance de son moteur de 7,4 ampères vous assure un nettoyage en profondeur! L'appareil comporte également 5 accessoires, un phare pratique, un triple sélecteur de hauteur de la brosse et une barre de battage de 41 cm. pourvue du système Reach-Around pour nettoyer autour des pieds de meubles. Maniement facile, seulement 6,3 kilos, et pas de problème pour changer le sac à poussière! No H06305. 199,98 ch.

**19998**



la Baie

Plus de 320 ans à vous offrir qualité et service, avec en plus notre garantie de remboursement.

# THERMOPOMPES

- LENNOX
- CARRIER
- RHEEM
- YORK
- ARMSTRONG
- MITSUBISHI

SPECIAL D'AVRIL

**RHEEM 2 TONNES 3995\$**  
AVEC INSTALLATION COMPLÈTE

Financement 100% offert aux acheteurs qualifiés

ECONOTECH

CONTACTEZ LE SEUL CENTRE DE THERMOPOMPES À RABAIS À MONTRÉAL  
**733-1414**